



**ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET : « EXPLOITATION ET
COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX POUR LE
MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE FORESTIERE »**

Ambassade de France et CTFC du 21 au 22 Septembre 2011



Par

Louis Bernard CHETEU, Directeur Technique du CTFC
Maurice Rabier Quentin, CTFC
NGOUNGOURE Ajara, CTFC

Supervision Générale

Bodelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC



Septembre 2011

Centre technique de la Forêt communale – BP 15 107 YAOUNDE - Cameroun – (+237) 22.20.35.12
ctfccam@yahoo.com – www.foretcommunale-cameroun.org

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Objectifs de l'atelier	3
3. Déroulement de l'atelier	4
3.1. Lancement officiel par l'Ambassadeur de France au Cameroun.....	4
3.1.1. Intervention de S.E. M. Bruno Gain, Ambassadeur de France au Cameroun	4
3.1.2. Extrait du discours du Président de l'ACFCAM – M. MONGUI SOSSOMBA Javier	7
3.2. La Présentation au CTFC du projet «Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière» aux différents acteurs et le Partage d'expériences des acteurs en relation avec la valorisation /commercialisation des PFNL.....	10
3.2.1. Jour 1 : Les Présentations	10
3.2.2. Jour 2 : Travaux de Groupes	28
4. Clôture des travaux	31
5. Annexes :	32
5.1. Exposé de M. Louis Bernard CHETEU – Directeur Technique du CTFC sur la présentation du projet : «Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière ».....	32
5.2. Exposé du DR Ousseynou NDOYE de la FAO sur le statut légal des acteurs et la stratégie d'action pour une meilleure collecte des PFNL.....	38
5.3. Exposé du DR NNA André Emmanuel - DRFOF-Est (Service Promotion et transformation) sur la Collecte et commercialisation des PFNL au Cameroun : Coûts de la légalisation des organisations paysannes).....	43
5.4. Exposé de Mme Léa Yvonne Eboutou - l'ICRAF sur l'étude menée sur la domestication et la commercialisation des PFNL : Etat des lieux, Enjeux ; opportunités et stratégies	48
5.5. Liste de présence des participants à l'atelier :.....	57
5.6. Liste de présence des journalistes :	59

1. Introduction

Depuis 2005, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam), travaille au classement des forêts communales, à la mise en œuvre de plans d'aménagement forestiers et à la valorisation de produits forestiers ligneux et non ligneux (PFNL), à travers un organe technique appelé le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

Dans le cadre du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C), le CTFC, au-delà de l'appui qu'il donne aux Communes dans la gestion de leurs forêts, veut mettre un accent particulier sur la valorisation de ces PFNL (djansang, mangue sauvage, jujube, poivre, graines et huile de Moabi), aujourd'hui exploités d'une façon traditionnelle et informelle, qui rend difficile l'écoulement vers les marchés locaux ou d'exportation. Comme l'obtention d'un permis d'exploitation des PFNL reste contraignante administrativement, la tendance générale est de rester dans l'illégalité. D'où l'initiative du projet « **Exploitation et commercialisation des produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière** ».

Le présent projet a pour objectif de promouvoir la valorisation des produits forestiers non ligneux comme option pour le maintien de la biodiversité de notre écosystème forestier (protection de l'environnement), et de développement local durable (lutte contre la pauvreté).

Par ailleurs, dans la région de l'Est, l'ACFCam et son Centre technique ont créé en 2009 en collaboration avec la GIZ, un Système d'Information des Marchés (SIM) qui sert à mettre en réseau d'acteurs intervenant dans les filières des PFNL et à faciliter la commercialisation des produits en centralisant l'information sur la demande et l'offre (produits, quantité, prix, localisation) ; le SIM sera étendu grâce au projet.

Les filières des PFNL ainsi structurées permettront d'améliorer les méthodes de collecte et de conservation des fruits et des graines et d'abandonner des techniques qui ne sont pas toujours favorables au maintien de la biodiversité forestière.

Pour une meilleure efficacité des activités et afin de garantir la pérennité du projet, sa mise en œuvre se fera avec la collaboration étroite (technique et financière) des principaux acteurs qui sont souvent intervenus sur la question des PFNL : MINFOF, Communes, ProPSFE (GIZ), SNV, ICRAF, FAO, CEREP et FONJACK et tous les points focaux du SIM PFNL, d'où l'importance de la présente réunion de concertation entre ces différents acteurs.

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de cette réunion est de mettre en place une approche concertée et efficace de mise en œuvre dudit projet.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Lancer officiellement la mise en œuvre du projet sous le patronage de l'Ambassadeur de France au Cameroun assisté du Ministre Camerounais des Forêts et de la Faune et du Ministre de l'Environnement et de la protection de la nature ;
- Présenter le projet «Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière» aux différents acteurs ;
- Partager les expériences des autres acteurs en relation avec la valorisation /commercialisation des PFNL ;
- Discuter des contraintes /difficultés actuelles relatives à la mise en œuvre du projet et dégager des résolutions / solutions ;
- Identifier au regard des différentes expériences, les points de collaboration entre les acteurs pour la mise en œuvre du projet ;
- Définir une planification sur un semestre.

3. Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en deux étapes :

- Le Lancement officiel par l'Ambassadeur de France au Cameroun qu'assistés Le Ministre Camerounais des Forêts et de la Faune et le Ministre de l'Environnement et de la protection de la nature à la résidence de l'Ambassadeur,
- La Présentation au CTFC du projet «Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière» aux différents acteurs et le partage d'expériences des acteurs en relation avec la valorisation /commercialisation des PFNL.

3.1. Lancement officiel par l'Ambassadeur de France au Cameroun



Photo 1 : Allocution de l'Ambassadeur de France



Photo 2 : Vue des participants à la cérémonie

3.1.1. Intervention de S.E. M. Bruno Gain, Ambassadeur de France au Cameroun

Monsieur le Ministre des forêts et de la faune,

Monsieur le Ministre de l'environnement et de la protection de la nature,

Madame le Secrétaire général du ministère du tourisme,

Monsieur le Président de l'Association des Communes Forestière du Cameroun (ACFCAM),

Monsieur le Président du bureau exécutif de l'Organisation pour la nature, l'environnement et le développement (ONED),

Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs représentant les Associations partenaires des projets de l'AFCAM et de l'ONED,

Monsieur le Chef de programmes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN),

Mesdames et Messieurs représentant les partenaires techniques et financiers,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un très grand plaisir que de vous accueillir ici à la Résidence de France pour marquer la signature des conventions de partenariat avec l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM) et l'Organisation pour la nature, l'environnement et le développement (ONED) qui viennent l'une et l'autre deux d'obtenir une subvention du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Je souhaite vous remercier vivement d'avoir répondu présents à mon invitation. Permettez-moi ainsi, en guise de prélude à cette cérémonie, de dire quelques mots sur l'objet de notre rencontre.

Au fond, ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est le thème de l'environnement, domaine dans lequel la France est fortement engagée depuis de très nombreuses années. Elle fut très active lors du Sommet de la Terre en 1992. Elle consacre beaucoup d'efforts aujourd'hui à la préparation du sommet « Rio+20 » qui se tiendra en juin 2012 et où l'on parlera à la fois de la gouvernance (création éventuelle d'une organisation mondiale de l'environnement) et d'économie « verte ». Elle est aussi très présente, vous le savez, dans les négociations relatives aux changements climatiques qui donne lieu actuellement à d'intenses consultations dans la perspective de la conférence de Durban, à la fin de l'année, où la déforestation sera l'un des sujets majeurs.

Le calendrier international est ainsi chargé dans ce domaine de l'environnement qui constitue l'une des priorités majeures du gouvernement français, à la fois sur le plan national (c'est le résultat de ce qu'on appelle en France le « Grenelle de l'environnement »), et sur le plan diplomatique. Dans le domaine des énergies nouvelles nous avons contribué à hauteur de 225 milliards de FCFA au fonds pour les technologies propres de la Banque mondiale. Suite à la conférence « Paris-Nairobi » tenue à Paris le 21 avril dernier sur le thème de l'accès universel à l'énergie, la France a joué un rôle majeur dans la mise en place d'un groupe pilote d'une dizaine de pays précurseurs (dont fait partie le Cameroun) auquel vont s'adjoindre plusieurs pays émergents. Ce groupe devrait se réunir pour la première fois à New York dans les jours à venir, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

C'est dire que l'environnement est au centre de nos préoccupations.

Au-delà des actions diplomatiques et du travail mené dans les enceintes internationales, cet engagement se concrétise souvent par des programmes régionaux. Plusieurs initiatives financées ou soutenues par la France concernent directement ou indirectement le Cameroun. Ces initiatives permettent notamment de favoriser la convergence des politiques publiques en matière environnementale. En plus de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) que nous accompagnons depuis sa création, au travers du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), nous travaillons à la mise en place et au partage de données satellitaires, à l'élaboration de stratégies de réduction des émissions de gaz à effets de serre liées à la dégradation de la forêt et la déforestation (programmes REDD+) et au développement des aires protégées (abondement en capital de la Fondation tri-nationale de la Sangha entre le Cameroun, la République du Congo et la République centrafricaine, par exemple).

La coopération française apporte en outre une assistance technique dans la mise en place des accords de partenariat volontaire entre l'Union Européenne et les pays africains en vue d'améliorer la traçabilité du commerce du bois et de légaliser le secteur (accords FLEGT).

Enfin, la France s'implique fortement dans le domaine de la recherche. Plusieurs institutions qui ont vocation à travailler dans toute l'Afrique centrale, sont d'ailleurs basées à Yaoundé, telles que le CIRAD, l'IRD, le CIFOR. A noter que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) s'est réorganisé afin de concentrer une grande part de ses moyens à l'étude des forêts : un nouveau Projet

Pilote Régional (PPR), récemment mis sur pied, étudiera les évolutions biologiques et climatiques, la biodiversité et la santé dans les écosystèmes de la sous-région.

Mais vous le savez, messieurs les ministres, notre coopération reste aussi active sur le plan national. La France soutient la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE). Ce sont en effet 20 millions d'euros, soit 13 milliards de FCFA, qui sont mobilisés sur le premier C2D pour le secteur forêts-environnement. De même avons-nous aussi, en phase avec les priorités du PSFE, contribué à faire progresser la foresterie communale : près d'une quarantaine de forêts sont classées ou sont sur le point d'être classées aujourd'hui, soit l'équivalent de 800 000 hectares ; et, grâce au Centre Technique de la Foresterie Communale (CTFC), elle appuie la mise en place de plans d'aménagement et le développement de pratiques visant une gestion durable des ressources. Une subvention du FFEM de 1,3 millions d'euros, soit 850 millions de FCFA, avait été attribuée en 2007 dans cette optique. Enfin, prochainement, nous devrions parachever un guide sur la faune protégée du Cameroun, chantier que nous avons débuté l'année dernière en partenariat avec les services du ministère des forêts et de la faune.

Aujourd'hui c'est la signature de deux conventions entre Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et des organisations camerounaises que nous célébrons.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial est un outil original, créé en 1994 dans le prolongement du Sommet de la Terre. Géré par l'Agence Française de Développement (AFD), il est conçu comme un fonds additionnel à la contribution française au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF). Ses moyens sont substantiels avec budget est de 95 millions d'euros sur la période 2011-2014 (62 milliards de FCFA), soit près de 25 millions d'euros par an (16 milliards de FCFA).

Dans le cadre de ses activités, le FFEM a mis en place un programme « Petites initiatives » avec un budget annuel d'environ 1 million d'euros, soit 656 millions de FCFA environ, dont la gestion est déléguée à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Organisé sous forme de concours annuels, ce programme permet de soutenir, à côté des opérations nationales ou régionales de plus grande envergure, des petits projets portés par les acteurs de la société civile, environ une vingtaine par an répartis entre tous les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, plus Madagascar et le Mozambique.

Les thèmes prioritaires de ces projets sont la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, deux sujets majeurs sur lesquels les associations sont reconnues comme particulièrement novatrices et sources de progrès. Au dernier appel à projets, lancé fin 2010, 187 dossiers ont été déposés. Le comité de sélection du programme « Petites initiatives » en a retenu 12, dont 2 sont au Cameroun. Il s'agit :

- du projet de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM), qui consiste à appuyer l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux dans 9 communes membres (montant octroyé : 32 300 euros, soit 21 millions de FCFA) ;

- et de celui de l'Organisation pour la Nature, l'Environnement et le Développement (ONED) qui a pour ambition de promouvoir l'éco-tourisme chez les Pygmées Bagyéli de Campo Ma'an (montant alloué : 40 000 euros / 26 millions de FCFA).

Alors que le FFEM n'avait soutenu au Cameroun que 4 projets entre 2006, date du lancement du programme « Petites initiatives » et 2010, ce « bon score » (2 projets sélectionnés sur 12) tend à démontrer que la qualité des projets camerounais s'est sensiblement améliorée et que le dispositif est désormais mieux connu. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les deux prochaines années, étant donné que l'Etat français crée un poste de coordinateur régional à Yaoundé, exclusivement dédié à la promotion du dispositif et à l'appui au montage des dossiers de candidature ; il prendra ses fonctions le mois prochain et sera hébergé à l'UICN.

Je laisserai dans un instant les présidents de l'ACFCAM et de l'ONED présenter rapidement le contenu de leurs projets. Nous signerons ensuite avec eux des conventions de partenariat, moyen pour nous de confirmer l'articulation de leurs initiatives avec les priorités de la coopération française au Cameroun.

En conclusion, je dirai que la France a à cœur, s'agissant de l'environnement, d'harmoniser ses actions à différentes échelles, en soutenant des projets à la fois régionaux, nationaux et locaux. L'environnement étant un « bien public mondial », c'est en combinant ces trois niveaux d'intervention qu'un meilleur impact sur les conditions de vie des populations sera assuré et que les ressources naturelles seront préservées pour les générations futures. Le FFEM permet de répondre à cet objectif, en recherchant des effets de leviers, tant avec les aides bilatérales que multilatérales.

Je vous remercie. /.

3.1.2. Extrait du discours du Président de l'ACFCAM – M. MONGUI SOSSOMBA Javier



Photo 3 : Allocution du Président de l'ACFCAM

Monsieur les Ministres des forêts et de la faune ;
Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la protection de la nature ;
Monsieur l'Ambassadeur de France ; Mesdames et Messieurs
Madame le Secrétaire général du ministère du Tourisme

C'est un honneur pour moi d'être ici une nouvelle fois à la résidence de France pour signer la convention relative à la gestion et la commercialisation des PFNL porté par l'UICN France sur financements FFEM avec vous Monsieur l'Ambassadeur ceci après avoir signé en ces mêmes lieux en 2009 avec votre prédécesseur la convention de financement du FFEM au PAF2C. Ceci témoigne de l'engagement de votre pays et comme vous l'aviez souligné à soutenir des initiatives portées par les Etats d'une part et celles menées par les autorités locales et les acteurs de la société civile.

C'est pour L'Association des communes forestières du Cameroun un motif d'orgueil et de satisfaction d'avoir présenté un projet compétitif qui figure parmi les 13 retenus à travers le monde dont le Cameroun a pu engranger deux projets dont le nôtre. Cela m'amène à féliciter l'équipe du centre technique de la forêt communale pour le travail abattu et particulièrement pour la qualité de ses projets et de ses actions hautement appréciés par divers partenaires.

Depuis 2005, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam), qui bénéficie de la bienveillance du gouvernement de la république du Cameroun travaille au classement de forêts communales, à la mise en œuvre de plans d'aménagement forestiers et à la valorisation de produits

forestiers ligneux et non ligneux (PFNL), à travers son organe technique appelé le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

Dans le cadre du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C), le CTFC, au-delà de l'appui qu'il donne aux communes dans la gestion de leurs forêts, veut mettre un accent particulier sur la valorisation et la commercialisation ces PFNL à travers le projet « Exploitation et commercialisation des produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière ».

Excellences ; Mesdames et Messieurs

L'objectif de notre projet est :

- De promouvoir le maintien de la biodiversité de notre écosystème forestier (protection de l'environnement), et de développement local durable.
- De légaliser l'exploitation et améliorer la commercialisation des PFNL dans 9 bassins de production correspondant à 9 communes des régions Est, Centre et Sud du Cameroun.

Par ailleurs, dans la région de l'Est, le CTFC soutenu par la GIZ et le FFEM a créé en 2009, un Système d'Information des Marchés (SIM) qui a servi à mettre en réseau les acteurs intervenant dans les filières de PFNL et à faciliter la commercialisation des produits en centralisant l'information sur la demande et l'offre (produits, quantité, prix, localisation) ; le SIM sera étendu grâce au projet. Les filières des PFNL ainsi structurées permettront d'améliorer les méthodes de collecte et de conservation des fruits et des graines et d'abandonner des techniques qui ne sont pas toujours favorables au maintien de la biodiversité forestière. Les revenus issus de la commercialisation de ces produits bénéficieront aux populations.

Les principales activités prévues par ce projet et leurs résultats sont :

1. Obtention des permis d'exploitation des PFNL pour 4 organisations faitières, situées dans les communes de Batouri et Dimako à l'Est, Messondo au Centre et Djoum au Sud ; qui seront converties en SARL. Afin d'avoir accès à ces permis ; résultat attendu Les permis d'exploitation de PFNL des 4 organisations faitières sont obtenus auprès du MINFOF et par la suite converties en SARL et accompagnées dans la gestion de leur structure et des groupes affiliés ;
2. L'élaboration de 4 plans de gestion des PFNL et intégration de ceux-ci dans les plans d'aménagements des 4 forêts communales (surface forestière de 14000 ha à Batouri, 16 250 ha à Dimako, 17 000 ha à Messondo et 15 250 ha à Djoum). Résultat attendu : 4 plans de gestion PFNL des 4 forêts communales ciblées sont élaborés et intégrés dans les plans d'aménagement forestiers ;
3. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des 4 groupes de producteurs ciblés (environ 40 producteurs par SARL, soit un total d'environ 160 personnes) qui seront dotés de machines pour le traitement des produits ; **Résultat attendu** Les groupes de producteurs/collecteurs (4 groupes d'environ 40 personnes, soit environ 160 personnes) sont formés sur les techniques de récolte durable, de conservation et de transformation des PFNL et sur les notions de la vie associative (organisation, gestion financière, mobilisation des ressources, gestion des conflits) ;
4. Renforcement/restructuration du système d'information des marchés des PFNL avec un répertoire d'acteurs des 9 communes ciblées : 6 communes qui en font déjà partie (Dimako, Doumé, Lomié, Batouri, Ndélélé, Mbang) et 1 nouvelle (Mindourou) à l'Est plus les communes de Messondo au Centre et de Djoum au Sud Résultat attendu. Les groupes cibles disposent des machines pour une

transformation efficace des PFNL : Ricinodendron (Djanssang) et Irvingia (mangue Sauvage); Le SIM/PFNL fonctionne régulièrement en publiant les informations relatives à l'offre et la demande des PFNL avec une augmentation de nombre de producteurs répertoriés ; les Bilans des activités réalisées au sein des 4 SARL ou entités juridiques ayant obtenu le permis d'exploitation ; seront établis ainsi que des activités de préparation, transformation et conservation sur les 9 bassins de production.

Notre projet a une durée de vie de 2ans ; Montant total de projet : 32 300 euros ; Maitre d'ouvrage : Comité Français UICN/FFEM ; Bénéficiaire : ACFCAM. Communes cibles : Batouri ; Djoum ; Messondo ; Lomié ; Ndélélé ; Mbang ; Doumé ; Mindourou ; Dimako.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune au Cameroun (**MINFOF**) et la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (**GIZ**) à travers le ProPSFE, avec lesquels le CTFC met déjà en œuvre le système d'information dans les communes de l'Est.

L'ACFCAM invite d'autres partenaires à savoir les ONG ; les communautés et les institutions nationales et internationales à s'impliquer sur cette initiative.

Messieurs les Ministres ; Monsieur l'Ambassadeur ; Messieurs les Maires ; l'Association des Communes forestières du Cameroun va continuer d'apporter à travers le CTFC sa contribution dans la gestion durable des forêts et la protection de la biodiversité. C'est dans cet esprit que nous avons proposé une convention de partenariat avec le MINEP après celle signée en 2010 par le MINFOF. Au nom des Maires ; Je saisis l'opportunité de la présence du Ministre de l'Environnement et de la protection de la nature pour lui faire part de nos attentes par rapport à cette convention.

Nous sommes conscients des difficultés et des défis à relever à travers ce projet et nous comptons pour cela sur la collaboration des administrations et de toutes les parties prenantes.

Je tiens également Monsieur l'Ambassadeur à remercier à travers vous, l'UICN France et le FFEM pour leur initiative qui va certainement contribuer à soutenir les microprojets sur la protection de la biodiversité à travers le monde et particulièrement dans notre sous région. Je veux aussi remercier la GIZ ici présente pour le soutien permanent qu'elle nous apporte auprès de la coopération française dans le déploiement de nos activités.

Excellences Monsieur l'Ambassadeur de France, Messieurs les Ministres et chers élus Maires, Vous pouvez vous assurer de notre engagement à atteindre les résultats attendus.

Vive le Cameroun

Vive la coopération bilatérale France Cameroun.

3.2. La Présentation au CTFC du projet «Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière» aux différents acteurs et le Partage d'expériences des acteurs en relation avec la valorisation /commercialisation des PFNL

3.2.1. Jour 1 : Les Présentations



Photo 4 : Ouverture de l'atelier par le Directeur du CTFC à Droite



Photo 5 : vue des participants

3.2.1.1. Présentation de l'objectif de l'atelier par M. Bodelaire KAMAJOU - Directeur du CTFC

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier pour votre disponibilité qui vient témoigner l'engagement de vos diverses organisations à contribuer au développement du secteur des PFNL au Cameroun. Cette maison des communes forestières est la vôtre et vous pouvez vous sentir chez vous pendant le déroulement de cet atelier.

Le Centre technique qui vous accueille aujourd'hui met en œuvre le Programme d'appui à la gestion durable des forêts communales du Cameroun depuis novembre 2007 et l'activité pour laquelle nous sommes réunis ici s'inscrit dans les composantes 3 et 4 de notre Programme que vous connaissez déjà et pour lequel je ne reviendrais pas dessus si vous me le permettez.

En bref, l'objectif de cette réunion de concertation est de présenter ledit projet aux acteurs impliqués, échanger sur les expériences des uns et des autres, discuter des contraintes du projet et dégager des solutions concrètes, d'identifier les collaborateurs/partenariats et définir une planification sur au moins un semestre pour la mise en place d'une approche concertée et efficiente de mise en œuvre dudit projet.

Vos propositions, vos réflexions dont je ne doute pas de leur pertinence viendront enrichir notre feuille de route pour le déploiement des activités de ce projet. Je vous souhaite une bonne journée de travail tout en vous remerciant d'avance pour vos contributions.

3.2.1.2. Présentation du projet : «Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière » par M. Louis Bernard CHETEU - Directeur Technique du CTFC



Photo 6 : Présentation du projet par M. Louis Bernard CHETEU - Directeur Technique du CTFC :

Depuis 2005, l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam), regroupant des communes forestières de l'Est, du Centre et du Sud Cameroun, travaille au classement de forêts communales, à la mise en œuvre de plans d'aménagement forestiers et à la valorisation de produits forestiers ligneux et non ligneux (PFNL), à travers son organe technique appelé le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

Dans le cadre du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C), le CTFC, au-delà de l'appui qu'il donne aux communes dans la gestion de leurs forêts, veut mettre un accent particulier sur la valorisation de ces PFNL (djanssang, mangue sauvage, jujube, poivre, graines et huile de Moabi), aujourd'hui exploités d'une façon traditionnelle et informelle, qui rend difficile l'écoulement vers les marchés locaux ou d'exportation. Comme l'obtention d'un permis d'exploitation des PFNL reste contraignante administrativement, la tendance générale est de rester dans l'illégalité.

L'objectif du projet est :

- De promouvoir le maintien de la biodiversité de notre écosystème forestier (protection de l'environnement), et de développement local durable.
- De légaliser l'exploitation et améliorer la commercialisation des PFNL dans 9 bassins de production correspondant à 9 communes des régions Est, Centre et Sud du Cameroun.

Par ailleurs, dans la région Est, le CTFC a créé en 2009 un Système d'Information des Marchés (SIM) qui sert à mettre en réseau les acteurs intervenant dans les filières de PFNL et à faciliter la commercialisation des produits en centralisant l'information sur la demande et l'offre (produits, quantité, prix, localisation) ; le SIM sera étendu grâce au projet. Les filières des PFNL ainsi structurées

permettront d'améliorer les méthodes de collecte et de conservation des fruits et des graines et d'abandonner des techniques qui ne sont pas toujours favorables au maintien de la biodiversité forestière. Les revenus issus de la commercialisation de ces produits bénéficieront aux populations.

Les principales activités prévues et leurs résultats sont :

- L'obtention des permis d'exploitation des PFNL pour 4 organisations faitières, situées dans les communes de Batouri et Dimako à l'Est, Messondo au Centre et Djoum au Sud ; qui seront converties en SARL ;
- L'élaboration de 4 plans de gestion des PFNL et leur intégration dans les plans d'aménagements des 4 forêts communales (surface forestière de 14000 ha à Batouri, 16 250 ha à Dimako, 17 000 ha à Messondo et 15 250 ha à Djoum) ;
- Le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des 4 groupes de producteurs ciblés (environ 40 producteurs par SARL, soit un total d'environ 160 personnes) qui seront dotés de machines pour le traitement des produits ;
- Le renforcement/restructuration du système d'information des marchés des PFNL avec un répertoire d'acteurs des 9 communes ciblées : 6 communes qui en font déjà partie (Dimako, Doumé, Lomié, Batouri, Ndélélé, Mbang) et 1 nouvelle (Mindourou) à l'Est plus les communes de Messondo au Centre et de Djoum au Sud.

Le projet a une durée de 2ans. Le montant total de ce projet s'élève à 32 300 euros. Le maître d'ouvrage est le Comité Français UICN/FFEM et les bénéficiaires sont l'ACFCAM. Les Communes cibles du projet sont : Batouri ; Djoum ; Messondo ; Lomié ; Ndélélé ; Mbang ; Doume ; Mindourou ; Dimako. Le projet travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune au Cameroun (MINFOF) et la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) à travers le ProPSFE, avec lesquels le CTFC met déjà en œuvre le système d'information dans les communes de l'Est.

Echanges / Débats entre les participants

Questions / Remarques :

DR NNA André Emmanuel DRFOF-Est (Service Promotion et transformation)

Il a l'impression qu'on ne parle que la collecte des produits, mais pas de la régénération. Il est important d'intégrer l'aspect régénération de la ressource qui n'est pas pris en compte dans le cadre de ce projet.

M. DIMBA GOMBO Pierre - Maire de Batouri :

Il ya comme une inadéquation entre la durée du projet et les résultats à atteindre au courant de cette période, car le projet va durer deux ans alors que les producteurs n'ont pas encore de permis d'exploitation.

M. BOUIL ADAMOU - ASEPSE :

Ce dernier s'est interrogé sur la question de savoir quel est le meilleur processus à suivre entre le permis de gré à gré et la demande d'agrément pour la légalisation de la commercialisation des PFNL ?

DR Ousseynou NDOYE - FAO :

- Est-ce que ledit projet envisage la question des inventaires des PFNL ?
- Il a aussi relevé qu'il faille réfléchir sur la question des quotas, notamment entre ce qui va être comptabilisé et ce qui va être commercialisé. Selon la loi forestière en vigueur, le quota est de 12 mois, ce qui est très long. Ne faut-il pas envisager une stratégie de négociation avec le MINFOF ?

M. Martial NKOLO – GIZ/ProPSFE:

Ce projet a plusieurs bailleurs de fonds dont la GIZ-ProPSFE. C'est un projet de 21 000 000 francs CFA. La coopération allemande intervient à travers des appuis directs et indirects à travers sa composante sur l'appui à la commercialisation des PFNL. La GIZ va contribuer à hauteur de 5000 euros pour cette année, ce qui est insuffisant pour mener à bien ce projet. Il faudra donc se retourner vers d'autres partenaires pour nourrir notre ambition de réaliser ce projet en 2 ans. Par conséquent, il y a une réelle nécessité de rechercher des partenaires à la mise en œuvre dudit projet.

Réponses :

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur technique CTFC :

- Le projet s'est focalisé sur les techniques de collecte des produits. Ces produits sont livrés pour une durée de 6 mois,
- En ce qui concerne le processus de légalisation, les organisations paysannes actuelles seront appelées à devenir soit des SARL soit d'autres structures légales
- Le projet a effectivement envisagé de faire des inventaires, mais il s'agira des inventaires qualitatifs
- S'agissant des quotas, ils seront intégrés dans la mise en œuvre du projet

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur CTFC :

- Le CTFC va approcher l'ICRAF afin de développer une convention de partenariat sur un projet de domestication qui est un processus volontaire pour expérimenter ce projet,
- Pour aller dans le même sens que le DT, les inventaires sont déjà intégrés dans nos activités
- Parlant du processus de légalisation, l'interlocuteur a rappelé que l'objet de cet atelier est justement d'échanger sur les expériences vécues et de voir sur quelle voie on peut lever certaines contraintes, particulièrement celles liées à la procédure d'obtention des agréments

M. Guy Merlin NGUENANG – GIZ/ProPSFE:

Il faut trouver une adéquation entre les permis d'exploitation et les résultats attendus du projet sur 2 ans. Car, tant il est vrai que c'est un processus et qu'en l'état actuel des choses les acteurs de la filière PFNL travaillent dans l'informel, néanmoins c'est un défi important à relever.

❖ Exposés sur les expériences vécues

3.2.1.3. Intervention de DR Ousseynou NDOYE – FAO/PFNL - FAO sur le statut légal des acteurs et la stratégie d'action pour une meilleure collecte des PFNL



Photo 7 : Intervention de DR Ousseynou NDOYE – FAO/PFNL

Le DR Ousseynou NDOYE a d'abord présenté le contexte de l'implication de la FAO dans le secteur PFNL, à ce titre il a dit que la FAO a élaboré les «Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non-ligneux d'origine végétale en Afrique Centrale» adoptées par la COMIFAC en 2008. Et comme méthodologie, la FAO a élaboré et diffusé largement le document de vulgarisation de la loi forestière de 1994, identifié des articles à amender sur les PFNL et fait des propositions d'amélioration au Ministère des Forêts et de la Faune. Après cette phase, la FAO a mené une étude de cas sur le transport et la commercialisation de *Gnetum spp.*

A la suite de ce propos, il a présenté le cadre légal régissant le secteur PFNL. Puis, Il a présenté quelques résultats saillants en mettant un accent sur les taxes illégales payées par les commerçants. Il a démontré au cours de son exposé que les commerçants empruntaient le plus souvent l'axe routier Lékié – Yaoundé – Idenau, et que ces derniers faisaient face à beaucoup d'obstacles pour écouler leurs marchandises. Puis, il a pris un deuxième exemple qui montre que l'accès au quota pour commercialiser les PFNL est de 10 F/Kg quelque soit le produit vendu, puis il a fait une comparaison entre ce quota légal et les prix de vente pratiqués par les commerçants privés, constat a été fait de ce que les commerçants réalisaient des bénéfices plus importants que ce qui entraient dans le trésor public, ce qui crée un gros manque à gagner à l'Etat. Il a aussi montré qu'il y a près de 60 contrôles sont effectués par les forces de maintien de l'ordre, chaque contrôle ayant une durée de plus de 05 minutes, ce qui a un impact négatif pour les produits périssables. Pour *Gnetum spp.* : le minimum est de 9 paquets et le maximum de 1180 paquets perdus par voyage, globalement 13 234 paquets (13 tonnes) ont été perdus en 6 mois d'activité en 2008. Comme autres conséquences, il ya le paiement de taxes informelles (corruption) aux forces de maintien de l'ordre (montants peuvent représenter entre 20 à 30 pourcent du chiffre d'affaire du commerçant), la réduction des prix d'achat

au producteur, augmentation des prix payés par les consommateurs, la surcharge des véhicules pour amortir les coûts de corruption (dangereux à cause des accidents), les commerçants demeurent dans l'illégalité faute d'avoir des permis, des individus véreux ont accès aux permis qu'ils revendent sous forme de lettres de voiture, la baisse des revenus obtenus par le gouvernement faute de ne pas utiliser le système de ventes aux enchères pour l'octroi des quotas, etc.

Ce faisant, pour éradiquer ces fléaux, le DR Ousseynou NDOYE a émis quelques recommandations parmi lesquelles :

- Faciliter l'accès des commerçants aux permis et aux quotas ;
- Réduire le nombre de contrôles routiers sur les PFNL ;
- Mieux sensibiliser les autorités gouvernementales sur la contribution des PFNL à la réduction de la pauvreté et la nécessité de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance ;
- Réduire les taxes informelles en sanctionnant les forces de maintien de l'ordre qui sont coupables de ces pratiques illégales ;
- Transformer le droit d'usage traditionnel en droit d'usage commercial ;
- Interdire la vente des quotas sous forme de lettres de voiture ;
- Sanctionner les détenteurs de quotas qui les commercialisent sous forme de lettres de voiture ;
- Intégrer les codes forestiers et fonciers pour faciliter la domestication des PFNL et l'accès à la terre ;
- Finaliser le processus de révision de la loi forestière du Cameroun ;
- Enfin, il faudrait que le MINFOF envisage d'intégrer le MINADER sur la question de domestication des PFNL, surtout que ce projet porte sur le maintien de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté (durabilité)

Echanges / Débats entre les participants

Questions / Remarques :

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur technique CTFC :

Est-ce que l'aspect inventaire quantitatif de la ressource sera intégré dans le processus de révision de la Loi forestière en cours ?

M. Bodelaire KEMAJOU - Directeur CTFC :

Quel conseil ou axe stratégique (système de gré à gré ou SARL) le DR NDOYE conseille-t-il au CTFC pour faciliter les activités des commerçants et pour la mise en œuvre efficiente de ce projet ?

Réponses :

DR Ousseynou NDOYE – FAO/PFNL :

Selon le DR NDOYE, le défi principal pour ces communautés villageoises est d'arriver à les organiser. Cela ne doit surtout leur être imposé par ledit projet, mais plutôt être le fruit d'un processus volontaire. Ces organisations paysannes peuvent se structurer en groupements, encore appelé PME légalisés ou pas ; puis les autres acteurs comme le CTFC pourront renforcer leurs capacités ;

Dans le cadre de ce projet, à court terme le CTFC doit d'abord privilégié le système de gré à gré, surtout si les groupes sont déjà structurés. Néanmoins, il faudrait aussi envisager l'obtention des agréments et la révision du système de quota de 12 mois. En tout état de cause, cette deuxième approche ne semble pas très efficace compte tenu de la durée limitée de mise en œuvre du projet ;

En ce qui concerne les inventaires, dans le cadre des directives PFNL de la COMIFAC, il est nécessaire de connaître la ressource avant de faire l'inventaire. Par conséquent, le MINFOF doit s'allier au secteur privé et à d'autres partenaires au développement pour assurer ces inventaires afin d'assurer la durabilité de ce processus de gestion de la biodiversité forestière.

M. Guy Merlin NGUENANG – GIZ/ProPSFE:

Le DR NDOYE a parlé des contraintes à la mise en œuvre de ce projet, et parmi ces contraintes il a parlé de la parataxe. Par conséquent, c'est le producteur à la base qui empathie, le consommateur aussi en paye le prix cher et le secteur informel s'accroît. Fort de ce constat, comment faciliter l'accès au quota des commerçants et comment limiter les contrôles routiers pour mettre en œuvre ce projet ? Ne faudrait-il pas envisager aussi de sensibiliser les autorités administratives ? Car ces goulots d'étranglement constituent un frein au développement.

Aussi, étant donné que le droit d'usage commercial est déjà inscrit dans le processus de révision de la Loi forestière, il n'est donc pas nécessaire de le mettre comme étant une préoccupation importante de ce projet.

En bref, il sera question dans ce projet de lever tous ces obstacles sur le plan pratique et voir comment créer des axes de relai pour une bonne stratégie de mise en œuvre.

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur technique CTFC :

Est-ce que le paiement d'une taxe informel a été intégré par la FAO ?

DR Ousseynou NDOYE – FAO/PFNL :

Il convient d'abord de relever que, c'est ce qui est effectivement déboursé par le commerçant qui est pris en compte. De ce fait, il faudrait travailler davantage avec le MINFOF et mettre en valeur le rôle privilégié du CTFC dans le cadre de sa collaboration avec l'administration (MINFOF) afin de revoir le système de contrôle tel que pratiqué actuellement.

3.2.1.4. Intervention de DR NNA André Emmanuel - DRFOF-Est (Service Promotion et transformation) sur la Collecte et commercialisation des PFNL au Cameroun : Coûts de la légalisation des organisations paysannes



Photo 8 : Intervention de DR NNA André Emmanuel - DRFOF-Est

Il s'agissait ici de capitaliser les expériences issues de la première phase d'accompagnement des groupes de Mbang et Lomié à l'obtention d'un titre d'exploitation des PFNL.

Le panéliste a commencé son propos par la présentation du contexte du secteur PFNL. Au regard de son expérience, il a constaté que l'activité d'exploitation et de commercialisation des PFNL par les communautés et les organisations paysannes, se fait dans la majorité des cas en marge de la législation en vigueur. En effet, les organisations paysannes n'ont pas le permis requis pour mener l'activité. Par la suite, le DR NNA André Emmanuel a souligné que le MINFOF a déjà fourni un appui pilote à 2 organisations paysannes féminines à l'instar de RAFAMBA dans la Commune de Mbang composée de 10 GICs de femmes, elle a vendu au cours de l'exercice 2010 la mangue sauvage (1,62 tonnes d'amandes), le djansang (1,3 tonnes d'amandes), la rondelle (1 tonne de graine) et l'association NWOG- NKWEL RÉUNIS (NNR) dans la Commune de Lomié composée de 9 GICs de femmes, elle a produit au cours de l'exercice 2010, du moabi (3 tonnes d'amandes) et du djansang (2 tonnes d'amandes).

Après cette étude statistique, il a présenté le cadre légal pour l'agrément PFNL. A ce sujet, les GIC, Associations et Coopératives ne peuvent pas obtenir un agrément à l'exploitation forestière. Ces entités doivent impérativement muter en Etablissement, ou en SARL (Société à Responsabilité Limitée). Ce qui implicitement exclurait les GICs et les Associations à vocation non lucrative.

En ce qui concerne la composition des dossiers d'agrément, il faut réunir un certain nombre de pièces à l'instar de l'expédition du statut de la société, les numéros statistiques et du registre de commerce, l'attestation de versement des cotisations dues à la CNPS et autres (Voir tableau sur les Coûts et temps constitution dossier agrément en annexe). Ainsi, après analyse des faits, il a constaté que les coûts relatifs au montage du dossier d'agrément à l'exploitation des PFNL pour les organisations locales de femmes se situent entre 2,5 et 3 millions de francs CFA et il faut entre 7 à 10 mois pour achever le montage des dossiers.

Par ailleurs, le DR NNA André Emmanuel a relevé quelques atouts de la légalisation, à l'instar du passage de :

- Passage d'une gestion artisanale à une gestion plus ou moins professionnelle ;
- Au Cameroun, le commerce des produits naturels (dont les PFNL) est exonéré de la TVA ;
- L'accès au crédit peut être facilité ;

- Les structures locales agréées à l'exploitation des PFNL peuvent se positionner au niveau régional comme les interlocuteurs reconnus de l'Administration et comptable pour le suivi des normes écologiques et sociales dans la gestion des produits exploités ;
- Un réseau local de collecte et de commercialisation des produits pourrait se développer entre une structure locale forte agréée et les petits groupements à la base dans le respect de la légalité.

Après ces informations, le DR NNA André Emmanuel a exposé un certain nombre de Contraintes/Défis :

- Du point de vue technique, les pièces constitutives du dossier d'agrément sont assez complexes et nécessitent une expertise qu'on ne trouve pas toujours au sein des organisations locales ;
- Les coûts relatifs au montage de dossier évaluer entre 2 et 3 millions de FCFA est largement au dessus des capacités financières des organisations paysannes au Cameroun ;
- La législation forestière ne fait pas différence entre l'exploitation des produits ligneux et non ligneux en matière de procédure d'obtention d'agrément mettant ainsi au même niveau les grands opérateurs économique et les petites organisations locales ;
- D'opérer comme une SARL demande un haut niveau d'organisation interne et une expertise dans la comptabilité, commercialisation etc., qu'on ne trouve pas toujours au sein des organisations internes → il faut donc prévoir suffisant de temps et des coûts pour un accompagnement des organisations locales pour renforcer leur niveau de professionnalisme.

Enfin, il a proposé quelques recommandations importantes pour la mise en œuvre de ce projet :

- ✓ Revoir la législation en matière de facilitation d'accès à la ressource et la possibilité de commercialisation des PFNL par les organisations locales structurées ;
- ✓ L'adaptation de la législation devra capitaliser non seulement toutes les recommandations pertinentes faites dans le cadre des études et des programmes des partenaires (FAO, SNV, GIZ, ICRAF...) mais aussi et surtout des Directives Sous-Régionales relatives à la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale (COMIFAC, FAO-GTZ, 2007) ;
- ✓ L'idée de « Concession de PFNL » déjà proposée dans le cadre du plan de gestion *Prunus afrina* nous paraît un point important à prendre en compte dans les options d'adaptation de la législation ;
- ✓ Cette proposition apparait clairement dans Directives PNFL de la COMIFAC.
- ✓ Elle suggère d'une part, aux administrations nationales de planifier dans le temps et dans l'espace l'allocation des titres d'exploitation des PFNL et d'autre préconise la possibilité d'accès collectif des communautés aux titres à travers une convention de gestion avec l'Etat sous la base d'un plan de gestion.

Echanges / Débats entre les participants

Après ce brillant exposé du DR NNA André Emmanuel, les participants se sont livrés à une séance de question – réponses.

Questions / Remarques :

M BOUIL ADAMOU - Président de l'ONG ASEPSE Ebolowa :

Pourquoi faut-il au moins dix mois pour constituer un dossier d'agrément ?

Pourquoi faut-il un agrément pour l'exploitation des PFNL, alors que l'agrément n'est valable que pour l'exploitation du bois d'œuvre ?

Est-ce que le panéliste peut présenter la situation des dépenses pour l'obtention d'un seul agrément ?

M. Henri BENGUE – Point focal national PFNL / ONG CEREP :

Dans les forêts communautaires, toutes ressources issues de la forêt appartiennent à la communauté riveraine et doivent apparaître dans le plan simple de gestion. Par conséquent, selon le Point focal, il n’y a pas un véritable agrément à obtenir dans le cadre des forêts communales dans le cas où l’exploitation des PFNL est inscrite dans le plan d’aménagement. Cependant, ce dernier s’interroge sur le point de savoir si les populations vivant à l’intérieur de la forêt communale peuvent-elles aussi bénéficier de cet atout comme cela se passe dans les forêts communautaires dans le cas contraire ? En d’autres termes, le CTFC et ses partenaires ne pourraient-ils pas mener une discussion à ce sujet dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, notamment en incitant les Communes à développer une stratégie de facilitation d’accès à la ressource ?

M. BOUNDJO Jean – Maire de la Commune de Ndelélé :

Ce dernier constate qu’il a beaucoup de difficultés liées à la mise en œuvre de ce projet, alors il se demande si les Communes ne pourraient-elles mandatées le CTFC en partenariat avec d’autres organisations à mettre à leur disposition, toute la documentation relative à l’obtention d’un agrément et les pièces légales constituant le dossier d’agrément ?

Réponses :

DR NNA André Emmanuel - DRFOF-Est (Service Promotion et transformation) :

Le délai de dix mois est celui qu’il a observé sur le terrain pour la procédure d’obtention de l’agrément, c’est une expérience vécue. Cependant, il précise que ce délai peut varier d’une organisation paysanne à une autre, à condition que cette dernière soit bien structurée et dynamique pour suivre ledit dossier.

M. NDINDJOCK Paul – Maire de la Commune de Messondo :

M. le Maire s’interroge sur la question de bonne gouvernance, car il aimerait comprendre ce qui fait blocage au niveau de l’obtention d’un agrément.

DR NNA André Emmanuel - DRFOF-Est (Service Promotion et transformation) :

Le principal blocage est le phénomène de corruption qui sévit dans notre société, néanmoins il faut une volonté réelle de l’organisation paysanne pour suivre le dossier.

M. Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC :

Qui ne comprend pas ce qui justifie ce blocage administratif, dans la mesure où pour constituer un dossier d’agrément, on a besoin des frais notariés qui s’élèvent à environ 300 000 F CFCA, du montant du capital d’une SARL qui est d’ 1 000 000 F CFA pour s’inscrire au registre du commerce et du crédit mobilier et quelques frais pour la légalisation des pièces (guichet unique). Le Directeur du CTFC propose donc, d’envisager la possibilité que les Maires aient le pouvoir d’attribuer les agréments aux organisations paysannes ; ce qui implique de faire plus de lobbying auprès du MINFOF et de faire signer une convention avec l’ACFCAM dans le cadre de leur partenariat.

M. Martial NKOLO – GIZ/ProPSFE:

Ce dernier pense qu’il faille avant toute chose veiller à ce que l’exploitation des PFNL soit incluse dans les plans d’aménagement, sinon qu’est-ce qu’il y a lieu de faire étant donné qu’un plan

d'aménagement ne peut être révisé qu'après 5 ans alors que ce projet ne dure que 2 ans ? Ce faisant, il propose de réfléchir sur comment les Communes pourraient délivrer des agréments en intégrant que les organisations paysannes volontaires puissent muter en SARL.

3.2.1.5. Intervention de Mme Léa Yvonne Eboutou - l'ICRAF sur l'étude menée sur la domestication et la commercialisation des PFNL : Etat des lieux, Enjeux ; opportunités et stratégies



Photo 9 : Intervention de Mme Léa Yvonne Eboutou - l'ICRAF

Mme Léa Yvonne Eboutou représentant l'ICRAF a déroulé un exposé sur une étude menée sur la domestication et la commercialisation des PFNL. Elle a d'abord présenté le Contexte et la problématique de cette étude, les enjeux, l'état des lieux et les leçons apprises.

La vision de l'ICRAF est axée sur une transformation rurale où les ménages paysans augmentent stratégiquement l'utilisation des arbres dans le paysage agricole afin d'améliorer leur sécurité alimentaire, nutrition, revenus, santé, habitat, ressources énergétiques et la durabilité de leur environnement. Par ailleurs, l'ICRAF a pour objectifs majeurs la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité, la conservation et la gestion durable des écosystèmes.

Parlant de l'étude proprement dite, elle était basée sur six priorités de recherche (composantes) parmi lesquelles : la domestication et conservation des germoplasmes, la gestion des arbres en champ, le marketing, la santé de la terre, les changements climatiques et les aspects politiques et institutionnels. L'étude recherchait une synergie (stratégie) entre une gestion durable des ressources naturelles et préservation de l'environnement et comment améliorer le bien-être des communautés locales. De ce fait, elle a recommandé que pour mieux préserver l'environnement, il faut réduire la destruction de l'habitat, réduire la perte de la biodiversité et préserver les services environnementaux des écosystèmes, car cela menace sérieusement le maintien de la biodiversité et que pour améliorer le bien-être des communautés locales, il faudrait augmenter le revenu des ménages par exemple en intensifiant la collecte des produits, améliorer leur bien-être en les amenant par exemple à créer leurs unités d'exploitation et de transformation qui pourraient aboutir à la création des SARL et réduire leur vulnérabilité en les incitant par exemple à créer des agro forêts qui ont pour rôle d'améliorer les pratiques d'utilisation des terres pour créer des sources alternatives et additionnelles d'amélioration des conditions de vie, ce qui implique la domestication des espèces

à haute valeur (c'est-à-dire qui ont une valeur marchande importante) et le développement de l'entrepreneuriat rural à travers les PFNL.

La représentante de l'ICRAF relève que le développement des filières des PFNL demande une augmentation de la production. Par conséquent, il faudrait une intensification de la collecte à l'état naturel, mais cela résulte souvent en une surexploitation de la ressource, d'où la nécessité d'une gestion plus intensive, par exemple par la culture en champ => domestication. La domestication est un processus qui consiste à apprivoiser les arbres sauvages, à les améliorer et à les ramener dans les conditions contrôlées par l'homme pour qu'ils correspondent mieux aux besoins de l'homme et aussi aux attentes du marché. Par conséquent, il faudrait une bonne sélection des arbres, une bonne gestion et marketing des arbres et élargir les options de multiplication des arbres à haute valeur (propagation).

L'étude a révélé que la multiplication végétative pourrait permettre de produire des plants qui vont répondre aux besoins de la filière, par exemple des fruits avec des caractères désirés par les consommateurs et par le secteur privé et des arbres qui entrent en production rapidement (ce qui rend leur exploitation plus rentable).

En tout état de cause, l'ICRAF a identifié un certain nombre de critères pour mener à bien ce projet. De ce fait, il recommande le développement des techniques de multiplication végétatives appropriées pour les nouvelles espèces, la mise sur pied des parcelles de démonstration, l'installation des parcs à bois, le renforcement des capacités des pépiniéristes et des centres de ressources qui pourraient s'ériger en petites entreprises rurales. Les pépinières jouent un rôle très important dans le développement des filières, car elles permettent aux paysans d'accéder à un matériel de plantation de bonne qualité, en quantité suffisante, à un prix abordable et à proximité du lieu de plantation.

Par ailleurs, l'ICRAF propose aussi d'encourager les techniques post-récolte comme le développement et amélioration en cours de la concasseuse de njansang et l'amélioration en cours des techniques de conservation et de transformation (kola, njansang).

Enfin, il recommande l'appui à l'action collective (le prix du njansang est passé de 800FCFA/kg en 2006 à 1800FCFA/kg en 2010,), la facilitation des liens entre producteurs et commerçants mais aussi en le renforcement des capacités des communautés pour devenir autonomes et le renforcement du SIM (méthode "learning-by-doing", fournir des informations, connaissances et outils sur les techniques agro forestières et le développement de l'entrepreneuriat paysan et augmenter l'autonomie des Communes, créant ainsi une influence positive sur la communauté entière).

L'exposant a conclu son propos en relevant que l'ICRAF a constaté que les paysans sont très souvent heurtés par des problèmes de conservation et d'écoulement de leurs produits, ceci à cause de l'enclavement de leurs zones de production. Ce projet devrait par conséquent en tenir compte lors de sa mise en pratique. Par ailleurs, que le succès de ce projet dépend beaucoup de la capacité des paysans à se mobiliser, à produire en quantité suffisante et à écouler les produits à des prix satisfaisants, condition sine qua non de la transformation des vies et des paysages.

Echanges / Débats entre les participants

Questions / Remarques :

M. Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC :

La collaboration entre le CTFC et l'ICRAF s'avère nécessaire pour ce projet, notamment en termes d'assistance technique et logistique. Ensemble, ils pourraient développer des expériences sur la domestication des PFNL et développer une stratégie de renforcement des capacités des organisations paysannes existantes en fonction des domaines de compétences de chaque structure.

Mme Jana SCHINDLER – AT GIZ/CTFC :

Il faudrait mettre l'accent sur une stratégie de renforcement des capacités des organisations paysannes.

M. Louis Bernard CHETEU - Directeur technique CTFC :

L'ivergia se multiplie par marcottage, bouturage, etc., mais est-ce que cette essence est-elle produite et en quelle quantité ?

DR NNA André Emmanuel - DRFOF-Est (Service Promotion et transformation) :

- Quelle méthodologie l'ICRAF utilise pour travailler avec les Communautés ?
- Est-ce que les plants produits par l'ICRAF sont accessibles en termes de coûts pour les populations villageoises ?
- Quel est le prix d'un plan amélioré ?

Réponses :

L'ICRAF a fait une étude comparative du SIM qui fonctionne déjà et qui est en cours d'expérimentation. Les SIM actuels sont très coûteux, c'est d'ailleurs l'un des faits qui justifie qu'un véritable SIM n'existe pas en ce moment.

Par ailleurs, il y a une autre approche qui fonctionne plutôt bien, celle selon laquelle l'on amène les populations à stocker en grande partie leurs produits ; mais avant cela il faut mettre sur un pied un fond de garantie qui encouragerait le stockage des produits et qui permettrait au producteur de vendre à un meilleur prix pendant la bonne saison.

Le coût d'un plan amélioré dépend du type de multiplication et de l'espèce.

M. ELOUNG Basile – Secrétaire général de l'ONG FONJAK / Ngoulmakong :

Le constat qui a été fait est que, pendant les cinq premières années, les plants issus du 1er marcottage ne produisaient pas, mais que par la suite, la production devenait importante au point où il faille soutenir les plants.

3.2.1.6. Témoignages de terrain des points focaux du SIM PFNL (Exposés de Mme ADJOWA – Commune de Lomié et de Mme POUMEDJOL Nicole – Commune de Mbang)



Photo 10 Témoignage de Mme ADJOWA – Point Focal SIM PFNL / Commune de Lomié :

Le point focal SIL de Lomié est la conseillère de la structure dénommée "CADEFE" (Centre d'Appui pour le Développement de la Femme) qui a pour activité principale la valorisation des PFNL depuis sa légalisation en 1999 et son siège social se trouve dans la Commune de Lomié.

Retenue comme point focal SIM depuis la mise en place du SIM en 2009 à Lomié, Mme ADJOWA a cumulé beaucoup d'expériences et souhaite les partager afin d'améliorer la chaîne de commercialisation entre les producteurs et les acheteurs dans sa localité. Elle attend par conséquent de cet atelier qu'on lui montre la procédure à suivre pour exercer dans la légalité.

Après cette argumentation, le point focal a présenté l'état des lieux du SIM PFNL à Lomié et à Ngoyla (limitrophe) qui sont très riches en PFNL. Au terme des études menées dans cette zone, il ressort qu'il existe des espèces qui prédominent dans leur production. Il s'agit entre autres de la mangue sauvage, le djangan, le balaka, l'huile de moabi et bien d'autres dont les communautés villageoises ne connaissent pas encore la valeur et qui ne sont pas souvent demandés par les acheteurs.

Jusqu'en 2009, l'exploitation et la commercialisation des PFNL était faite de façon traditionnelle avec les acheteurs de terrain. Avec le temps, des informations sur les coûts de certains PFNL tels que pratiqués sur le marché ont été communiqués aux producteurs et progressivement cela a attiré leur attention. Par exemple, une bière d'huile de moabi coûtait à l'époque entre 500 et 1 000 F CFA et 1 litre à 1 200 F CFA, de nos jours, l'on vend de l'huile de moabi par litre et le litre est vendu désormais à 2 000 F CFA.

En ce qui concerne la stratégie de communication, le CTFC communique les demandes sur le marché au point focal SIM, qui dépose des fiches d'informations auprès des différents secrétaires des GICs et autres associations paysannes qui travaillent déjà avec le point focal SIM et au niveau des Chefs de village pour qu'ils mobilisent les producteurs et leurs PFNL. C'est après avoir vendus ces produits, que le point focal SIM parvient à quantifier le pourcentage de vente par rapport à celui de la production. En 2009, n'ayant pas eu assez de moyens pour regrouper les produits, les acheteurs intermédiaires payaient directement auprès des producteurs et de manière dispersée. Par

conséquent, les informations sur les quantités vendues et prix pratiqués sur le marché n'ont pas pu être capitalisées.

En 2010, le CTFC accorde un fond de roulement de 150 000 F CFA au point focal SIM. Cette année là, c'est un acheteur extérieur qui veut les amandes de moabi non séchées, ayant été en contact avec la fumée, mais séchés au soleil. Les producteurs acceptent de vendre les amandes fraîches et non se plier aux exigences du client. Au niveau des producteurs, la vente s'est avérée intéressante, car ils ont vendus le litre à 3 000 F CFA et le panier d'amande à 800 F CFA au lieu de 500 F CFA. Malheureusement, une grande quantité d'amandes de moabi n'a pas été vendue, faute de remplir les conditions de l'acheteur. A présent, il faut les sécher afin de les conserver et les transformer pour la consommation locale.

En 2011, l'offre pouvant être transmise au demandeur, c'est l'huile de moabi que les producteurs ont réussi à stocker grâce à un deuxième appui du CTFC (150 000 F CFA). Malheureusement le point focal SIM de Lomié reçoit très rarement les informations de la demande soit par car de transport, soit par personnes interposées. Les courriers sont dans la plupart détournés. L'accès à la connexion internet n'est pas un acquis pour consulter les mails, car les coûts sont élevés et les cybers sont quasiment rares. Les détenteurs des informations ne les relaient pas au niveau du point focal, et bien même quand l'information a été véhiculée, les producteurs dispersés veulent pratiquer les prix des grandes agglomérations (plus élevé). A cela, s'ajoute le foisonnement des acheteurs intermédiaires qui viennent avec beaucoup d'argent et font du "porte à porte" en se présentant comme des grands opérateurs économiques des grandes villes comme Yaoundé. Ces derniers n'hésitent pas à user de toute leur ruse (corruption) pour contacter directement les producteurs, jusqu'à leurs plantations. Ceux qui essayent de résister sont souvent sujets à des chantages, arnaques et autres tentatives de distorsion. La présence actuelle d'un gros acheteur dans la Commune de Lomié favorise une concurrence déloyale, car il utilise des motos et son véhicule pour récupérer tous les produits stockés par les producteurs. Par ailleurs, il motive régulièrement les collecteurs par des avances de trésorerie afin que les produits stockés lui soient réservés et vendus. Cet acheteur a déjà stockés dans ses magasins de Douala environ 116 sacs de 300 kg de balaka, 60 sacs de piment et 80 sacs de rondelles de 300 kg chacun.

En bref, les moyens tant financiers que de locomotion du point focal SIM PFNL (l'appui de 150 000 F CFA du alloué par le CTFC) sont très insuffisants pour qu'il puisse mener à bien ses activités. Les secrétaires des GIC et associations locales du secteur refusent de relayer l'information et préfèrent travailler dans l'informel, car plus rentable.

Le balaka étant acheté dans les kombos de 2 litres entre 250 à 500 F CFA tous les jours par des multiples acteurs, ce produit est régulier sur le marché local car certaines communautés (précisément les Baka) ont décidé d'abattre les arbres de balaka afin de couper les branches et collecter les fruits. Ce qui constitue une grave menace pour le maintien de la biodiversité.

Le non usage de la radio communautaire (Radio CODEDEM) constitue aussi un frein au déploiement des activités du point focal, car en plus du fait que c'est la seule qui émet dans la localité, elle est la propriété d'un groupe politique de la Commune. Le problème est que si vous n'en êtes pas membres, vous ne pouvez pas passer votre information sur leurs ondes.

Au rang des contraintes, l'on peut aussi noter la faible collaboration entre le SIM et la Mairie. En effet, cette dernière trouve que l'appui du CTFC est suffisant pour permettre au point focal de bien conduire ses activités. Aussi, lorsque le point focal invite les acteurs de la Commune ou même les autorités locales pour participer à une séance de réunion ou de formation, la plupart réclame de l'argent (perdiems). Les mots qu'ils utilisent couramment sont le « cash work », « l'article 2 » d'abord. Enfin, le manque de matériel de collecte (sacs de 50 kg à 300 kg, des bidons, des bâches pour séchage, le local de sécurisation des produits avec un système de chauffage, etc.) limitent considérablement les marges de manœuvre des acteurs locaux et du point focal SIM.

Au courant de cette année 2011, les mangues sauvages ont produit dans certaines zones. Et cette fois-ci, les acheteurs ont suivi les producteurs dans leurs cabanes situées à des dizaines de kilomètres dans la forêt soit pour faire du troc avec les producteurs (vêtements, sel, riz, couscous, savon, pétrole, etc.) soit pour acheter directement les produits qu'ils ont collectés (ex : les balakas, les rondelles, etc.).

Le point focal révèle que certains PFNL sont actuellement en production, notamment le djangsan, les fruits d'ébène, le poivre sauvage, le kolondok, le talaba (3 côtés), et plusieurs autres espèces. La possibilité de collecter et de procéder à la vente groupée, la mise sur place dans les prochains jours d'une NNR SARL dont le processus d'obtention d'un agrément est en cours au MINFOF et l'inexistence des titres d'exploitation des PFNL dans les forêts communautaires constituent autant d'opportunités que le CTFC pourrait explorer lors de la mise en œuvre de ce projet.

Pour conclure, le point focal recommande certaines solutions pour l'aider à travailler dans des meilleures conditions. A ce propos, elle souhaite acquérir un ordinateur connecté à internet, une photocopieuse, une imprimante et un scanner, un moyen de locomotion apte à circuler dans les zones enclavées pour le regroupement des produits (un pick-up serait l'idéal), un magasin de stockage avec des bâches et des sacs, un bureau équipé, un fond de roulement consistant pour sécuriser la production, un poste radio récepteur, un micro et des baffles qu'il déplacerait et ouvrirait de 06 heures à 17 heures au niveau du marché local pour diffuser les informations au besoin en langue locale sur les demandes des PFNL et autres types informations. Le Chef de poste forestier pourrait aussi initier une note de service interdisant la collecte des PFNL par destruction préalable d'un arbre et proposer des sanctions. Par ailleurs, le renforcement des capacités du SIM sur la fixation des prix est aussi indispensable. Enfin, l'obtention d'un agrément pour la NNR SARL serait d'un appui capital pour réglementer la commercialisation anarchique des PFNL dans la Commune en générale.



Photo 11 : Témoignage de Mme POUMEDJOL Nicole – Point Focal SIM PFNL / Commune de Mbang :

Le Point Focal SIM PFNL de Mbag est, elle aussi heurté par les mêmes obstacles que celui de Lomié, surtout les tracasseries policières et administratives. Mme POUMEDJOL Nicole dit qu'elle commence à s'intéresser à la filière PFNL grâce à sa rencontre avec le CTFC à Bertoua au cours d'un atelier de formation qu'il avait organisé sur le SIM et l'organisation des marchés groupés. Le SIM de Mbag fonctionne grâce aux cotisations des femmes. Les fonds collectés, leurs permet de louer des motos pour faire des campagnes de sensibilisation et d'information dans la Communes. D'après elle, le djangan était considéré dans sa localité comme étant un instrument de jeu (le songho). Grâce à ses campagnes d'information, les populations villageoises ont commencé à intéresser peu à peu à la filière PFNL, la cuvette de djangan qui coûtait 30 000 F CFA est vendue désormais à 60 000 F CFA. Cette expérience a véritablement boosté le moral des producteurs, qui ont trouvé une autre source de revenu pour leur ménage. En 2011, le CTFC a appuyé l'association des femmes dénommée "RAFEMBA" sur le plan technique, matériel et financier. Il a fourni des appuis logistiques à chaque groupe de producteurs exerçant dans le secteur. Cependant, il se pose toujours le problème de conservation des stocks de produits. Les principaux acheteurs à l'heure actuelle sont des étrangers (biafra). Par ailleurs, les associations paysannes ne disposent pas encore d'agrément. Néanmoins, une demande d'agrément a déposé auprès du MINFOF, le dossier ne suit malheureusement bien son cours à cause de la corruption et de la méconnaissance des procédures en vigueur. Comme opportunité, la SFID a créé un fond de développement pour la mis en place d'un magasin de stockage, nonobstant le manque d'agrément. Cette société forestière a un projet de production du charbon, mais les obstacles précités limitent considérablement l'écoulement du produit sur le marché.

Le point focal recommande à cet effet, que le CTFC et ses structures partenaires continuent à les appuyer tant sur le plan technique (formation, information, sensibilisation) que matériel et financier et à inciter le Maire à soutenir leurs actions.

A l'analyse de ces deux témoignages, plusieurs obstacles ont été évoqués par les Points focaux SIM PFNL (les tracasseries policières et administratives, le manque d'organisation des acteurs du secteur, l'insuffisance des moyens technique, matériels, humains et financiers, le manque d'agrément, etc.). Nous constatons à l'évidence que les solutions qu'elles ont proposées, entrent en droite ligne avec les objectifs visés par ce projet. Il serait donc judicieux de prendre en compte toutes ces préoccupations et veiller à la prise en compte de tous les acteurs intervenants dans cette filière pour une mise en œuvre efficace et efficiente dudit projet. A cet effet, la GIZ/ProPSFE a commis un consultant qui va procéder à une analyse des chaînes de valeurs des groupes de femmes de Lomié et de Mbag afin de mieux identifier leurs besoins et proposer des solutions concrètes pour faciliter l'accès à la ressource.

Echanges / Débats entre les participants

Questions / Remarques :

M. KORGUE Paul – Point focal SIM PFNL / Commune de Dimako :

Il se pose un véritable problème de moyen de déplacement et d'enclavement des zones de production de Dimako.

Mme Léa Yvonne Eboutou – ICRAF :

Qui a souhaité comprendre comment fonctionne le SIM actuellement dans ces deux localités de Lomié et de Mbang. Elle se pose aussi la question de savoir si les Points focaux PFNL font-ils uniquement du SIM, sont-ils des grossistes ou des intermédiaires entre producteurs et acheteurs ?

Réponses :

Mme ADJOWA – Point Focal SIM PFNL / Commune de Lomié :

L'objectif principal du Point focal PFNL est de diffuser l'information auprès de toutes les parties prenantes. Cependant, étant donné qu'il y a certains acheteurs qui découragent les producteurs, le point focal est obligé d'intervenir pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les producteurs et acheteurs. Les bénéfices des ventes sont partagés entre le point focal et les producteurs. La part qui revient au point focal permet au SIM en général de fonctionner et se déployer dans les zones de production. La caisse d'avance allouée par la CTFC permet d'encourager les producteurs à produire davantage et de stabiliser leur production afin qu'ils vendent au bon moment.

M. Henri BENGUE – Point focal national PFNL / ONG CEREP :

Ce dernier pense que le SIM est très pertinent au regard des expériences en la matière. Mais, il constate qu'il se pose un véritable problème d'appropriation du SIM par les groupes à la base. Il recommande ainsi que soit mis en exergue une stratégie d'autofinancement du SIM dans le cadre de ce projet. Aussi, il pense qu'il faut véritablement identifier les besoins de renforcement des capacités des différents acteurs et réfléchir sur des mesures de prise en charge des frais de communication des informations jusqu'à la fin de la chaîne.

M. Bodelaire KEMAJOU – Directeur du CTFC :

Cette rencontre va permettre justement d'élaborer une plateforme entre les Maires et les Points focaux PFNL afin de faciliter l'accès à la ressource et le déploiement des activités du SIM. Grâce à cette collaboration, le CTFC va identifier les axes stratégiques sur lesquels la Mairie pourra apporter son concours au SIM avec un cahier de charges pour la mise en œuvre de ce projet.

M. Henri BENGUE – Point focal national PFNL / ONG CEREP :

La filière PFNL produit beaucoup de richesse, par conséquent il faudra réfléchir comment tous les groupes de femmes existants pourraient se transformer en SARL et apporter une plus-value au budget communal.

En résumé, nous nous rendons compte des nombreux défis à relever dans ce projet. Des mesures à court terme doivent être réalisées dans l'urgence compte tenu de la durée limitée du projet. Ce faisant, il faudra prendre en compte les questions de gouvernance avec toutes les contraintes actuelles constatées sur le terrain, élaborer une convention entre le MINFOF et l'ACFCAM pour faciliter le droit de commercialisation aux producteurs et définir des nouveaux quotas, organiser des ateliers de formation et de sensibilisation sur la procédure d'obtention d'un agrément et de constitution d'une SARL, conclure une convention de partenariat avec l'ICRAF pour expérimenter la

méthode de domestication des produits et de renforcement des capacités des groupes de producteurs, envisager un scénario d'autonomisation et de professionnalisation du SIM, veiller à une bonne collaboration entre le SIM et la Mairie, etc.

3.2.2. Jour 2 : Travaux de Groupes



Photos 12 et 13 : travaux de groupes

Le deuxième jour, les participants se sont réunis en quatre groupes. Ces derniers étaient répartis en fonction des quatre objectifs principaux du projet et des thématiques problématiques dégagées lors des débats en relation avec la mise en œuvre du projet. Le but de cette méthode était de capitaliser les expériences des participants et d'élaboration une feuille de route pour la mise en œuvre du projet plus efficiente. Après ces travaux de groupes, les participants ont restitués et validés leurs synthèses et recommandations et au fur et à mesure, les participants validaient les exposés (**Voir tableau ci-dessous**).

GROUPES	OBJECTIFS	ACTIVITES	METHODES	PARTENAIRES
GROUPE I	1. Contribuer à faciliter la légalité des activités des groupes cibles à travers l'obtention des titres d'exploitation PFNL	1.1 Poursuivre les démarches entreprises pour l'obtention du permis d'exploitation PFNL avec les 02 organismes faitières de Mbang	1.1 Explorer la possibilité d'avoir les permis d'exploitation de gré-à-gré ou des autorisations spéciales afin de permettre SARL de commencer les activités au début du projet	MINFOF FAO ICRAF SNV COMMUNES
		1.2 Capitaliser les leçons apprises lors de cette première expérience	1.2 - Continuer à documenter les cas (projet, MINFOF, SARL) ; - Programmer une série de présentation des résultats avec le MINFOF (central et déconcentré) ; - Faire la synthèse des résultats ; - Identifier les contraintes.	
		1.3 Appui de 04 autres organisations faitières à l'acquisition du permis d'exploitation des PFNL	1.3 - Que ce soit les communes (les 04 organisations) ; - Que le CTFC, GIZ, et autres	

			appui les Communes (Techniquement, financièrement ...)	
		1.4 Faire un plaidoyer auprès du MINFOF afin de faciliter les échanges commerciaux des PFNL a la base	Pas pertinent	
		1.5 Faciliter la prise en compte des PFNL dans l'aménagement des forêts Communales à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion PFNL	1.5 Intégrer la gestion des PFNL et la faune dans les plans d'aménagements des Forêts Communales	
GROUPE II	2. Renforcer les capacités organisationnelles, technique, managériales, matériels des groupes cibles impliqué dans le SIM	2. 2.1 Former/sensibiliser sur les techniques de domestication	Etablir des conventions de collaboration avec les partenaires au développement - Organiser des sessions de formation ; des ateliers - Descentes de terrain - Sensibilisation.	ICRAF; IRAD; GIZ; SNV; CTFC; COMMUNES
2.2 former sur les techniques de récoltes et post récolte (conservation, séchage et transformation des PFNL Exemple : récolte de l'Ebai/poivre noir				
2.3 Identifier les activités de recherche pour améliorer l'efficacité des machines de certains PFNL				
2.4 Identifier et sélectionner les groupes organisés et fonctionnels pouvant bénéficier de la dotation des machines selon leur volume de production et certains critères Exemple : Apport personnel				
2.5 Former les groupes sur les notions de dynamique des groupes (gestion financière ; management ; conflits et aspect de marketing ...)				

		2.6 Organiser des voyages d'échange		
		2.7 Accompagner les groupes suivi-Evaluation		
GROUPE III	3. Renforcer la structure et la qualité actuelle et assurer l'extension du système d'information des marchés des PFNL (SIM PFNL).	1. Faciliter la mise en place des méthodes de soutien endogène et de poursuite du SIM après le projet	Organisation d'un atelier avec des acteurs directs (commerçants ; producteurs) et les intervenants (PF ; ONG) pour définir les mécanismes de financement et de pérennisation du SIM	CTFC ONGs MINFOF MICRO-FINANCES
		2. Formation des groupes de producteurs aux techniques de fixation de prix et de l'unité des mesures	-Organisation des réunions de formation dans les villages	ONG (CEREP; ASEPSE; FONJACK; SNV; ICRAF; ASEPM...)
		3. Renforcer la structuration des groupes dans l'organisation des ventes groupées et appuyer la reconnaissance juridique	- Organisation des réunions de formation dans les villages - Suivi des dossiers de légalisation	ONG ; Radio communautaire CTFC
		4. Soutenir le fonctionnement du SIM national et local dans la collecte et la diffusion des informations de la demande des grands marchés PFNL au niveau national	Appui financier et logistique	CTFC ; ICRAF ; GIZ ; SNV
GROUPE IV	4. Contribuer au développement et au fonctionnement des filières PFNL	1. Suivre les mouvements des informations de l'offre et de la demande	1. - Sensibilisation, formation du Conseil Municipal - Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le SIM - Réviser et modifier les mécanismes de passations des marchés	
		2. Finaliser, produire et diffuser un calendrier ethnobotanique des PFNL	2. - Réviser et adapter le calendrier existant(CTFC) en y incluant la périodicité de produit des PFNL par localité	
		3. Faciliter le marketing des PFNL	3. - Intensifier la sensibilisation des producteurs et consommateurs des PFNL sur leurs valeurs	Points focaux ; Commerçants Medias locaux Mairies ; Groupes

			économiques médicinales et nutritives ; - Formation sur l'amélioration de la qualité (transformation, conservation, présentation du produit ; - Analyse de la rentabilité du produit et vulgarisation des résultats	paysans organisés ; ONG ; ICRAF ; SNV ; GIZ ; WWF ; UICN
--	--	--	---	--

4. Clôture des travaux

Au final, le Directeur du CTFC a dit son mot de clôture. Il a tenu remercier dans son propos, le modérateur de cette rencontre (Guy Merlin NGUENAN – GIZ/ProPSFE) pour avoir facilité les échanges entre les participants, échanges qui vont aider le CTFC à enrichir le projet. Par la suite, il a félicité la participation massive des Maires, des ONG, des Points focaux SIM PFNL, du MINFOF et des autres opérateurs économiques à cette session de lancement du projet PFNL. Il a dit que le CTFC va proposer un plan d'action opérationnel en collaboration avec tous les acteurs afin d'atteindre les résultats escomptés.

Le CTFC s'attend beaucoup à ce que les Maires puissent s'impliquer davantage dans le SIM, mais aussi qu'ils appuient les Communautés impliquées dans la filière PFNL., car cela peut s'avérer être un argument politique pour le Maire et une opportunité économique pour la commune toute entière.

A la suite de cette rencontre, le CTFC va conclure un certain nombre de conventions avec d'autres structures afin de mutualiser les apports de chacun et de rendre efficace la mise en œuvre du projet. Il est donc indispensable que l'ACFCAM s'implique davantage sur ces questions de PFNL comme elle l'a fait avec l'arrêté 0520.

Le Directeur du CTFC a souligné que le déploiement des activités dépendra des ressources disponibles du projet et de l'implication des structures partenaires. Enfin, M. Bodelaire KEMAJOU a rassuré les participants que les activités menées et résultats obtenus au cours de ce projet seront publiés via notre site web (www.foretcommunale-cameroun.org).



Photos 14 et 15 Modération de l'atelier : Guy Merlin NGUENANG (à gauche) et Jana Schindler (à droite)

5. Annexes :

5.1. Exposé de M. Louis Bernard CHETEU – Directeur Technique du CTFC sur la présentation du projet: «Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière»



Atelier de lancement du projet du PPI du FEEM de L'ACFCAM/CF-UICN



Présentation du Projet du PPI du FEEM DE L'ACFCAM

Thème: Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière



Par
Louis Bernard CHETEU



Atelier de lancement du projet du PPI du FEEM de L'ACFCAM/CF-UICN

PLAN DE L'EXPOSE

- I. Introduction
- II. Objectifs du projet
- III. Activités du projet
- IV. Résultats attendus du projet
- V. Partenaires et durée du projet



Yaoundé, le 21 septembre 2011

I. Introduction (1/2)



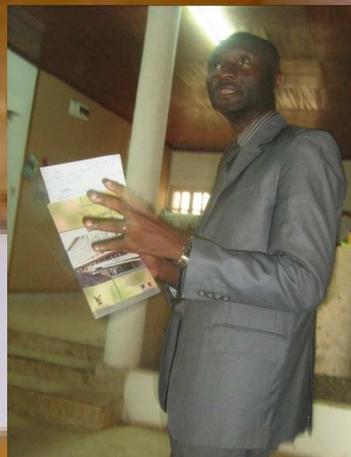
Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a lancé une nouvelle phase du Programme de Petites Initiatives (PPI) pour la période 2009-2011. Le PPI a pour but de renforcer la contribution de la société civile des pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique Centrale, de Madagascar et du Mozambique, à la préservation de l'environnement mondial à travers le financement de projets locaux.

Yaoundé, le 21 septembre 2011



I. Introduction (2/2)

En 2010, l'ACFCAM/CTFC a répondu au 3^{ème} concours de projet du PPI ; la proposition de l'ACFCAM a été retenue et le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature verse à l'ACFCAM dans le cadre de la convention de financement N 2011_1_CA 5 une contribution financière des 32 300 euros pour travailler sur l'Exploitation et la commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière.



Yaoundé, le 21 septembre 2011



II. Objectifs du projet

L'objectif du projet est de légaliser l'exploitation et améliorer la commercialisation des PFNL dans 9 bassins de production correspondant à 9 communes des régions Est, Centre et Sud du Cameroun.



Yaoundé, le 21 septembre 2011



III. Les activités du projets (1/2)

1

- Obtention des permis d'exploitation des PFNL pour 4 organisations faitières, situées dans les communes de Batouri et Dimako à l'Est, Messondo au Centre et Djoum au Sud ; elles seront converties en SARL afin d'avoir accès à ces permis.

2

- Elaboration de 4 plans de gestion des PFNL et intégration de ceux-ci dans les plans d'aménagement des 4 forêts communales (surface forestière de 14000 ha à Batouri, 16 250 ha à Dimako, 17 000 ha à Messondo et 15 250 ha à Djoum) .

Yaoundé, le 21 septembre 2011



III. Les activités du projets (2/2)

3

- Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des 4 groupes de producteurs ciblés (environ 40 producteurs par SARL, soit un total d'environ 160 personnes) qui seront dotés de machines pour le traitement des produits.

4

- Renforcement/restructuration du système d'information des marchés des PFNL avec un répertoire d'acteurs des 9 communes ciblées : 6 communes qui en font déjà partie (Dimako, Doumé, Lomié, Batouri, Ndélélé, Mbang) et 1 nouvelle (Mindourou) à l'Est plus la commune de Messondo au Centre et de Djoum au Sud.

Yaoundé, le 21 septembre 2011



IV. Résultats attendus du projet (1/3)

N°	Résultats attendus
1	Le dépôt auprès du MINFOF des dossiers de demande des permis d'exploitation des PFNL de 4 organisations faitières (à Batouri, Dimako, Messondo et Djoum) ;
2	Au moins 2 plans de gestion PFNL parmi les 4 forêts communales ciblées sont élaborés et intégrés dans les plans d'aménagement forestiers ;
3	Fonctionnement régulier du SIM PFNL grâce à la publication des informations relatives à l'offre et la demande des PFNL ;

Yaoundé, le 21 septembre 2011



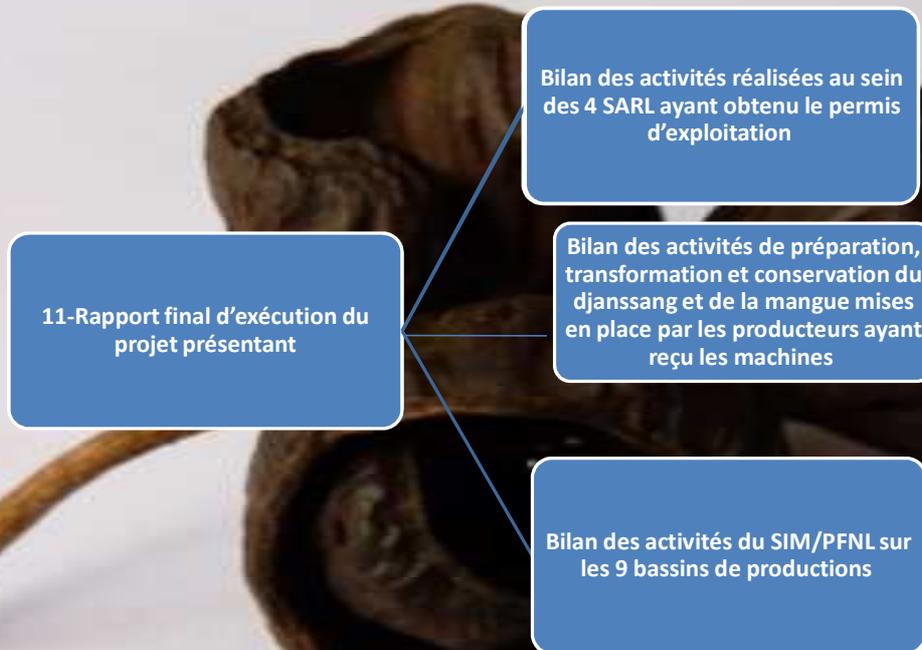


IV. Résultats attendus du projet (2/3)

N°	Résultats attendus
4	Les permis d'exploitation de PFNL des 4 organisations faitières sont obtenus auprès du MINFOF ;
5	Les 4 organisations sont converties en SARL et accompagnées dans la gestion de leur structure et des groupes affiliés ;
6	4 plans de gestion PFNL des 4 forêts communales ciblées sont élaborés et intégrés dans les plans d'aménagement forestiers ;
7	Les groupes de producteurs/collecteurs (4 groupes d'environ 40 personnes, soit environ 160 personnes) sont formés sur les techniques de récolte durable, de conservation et de transformation des PFNL et sur les notions de la vie associative (organisation, gestion financière, mobilisation des ressources, gestion des conflits) ;
8	Les groupes cibles disposent des machines pour une transformation efficace des PFNL : Ricinodendron (Djanssang) et Irvingia (mangue Sauvage) ;
9	Le SIM/PFNL fonctionne régulièrement en publiant les informations relatives à l'offre et la demande des PFNL avec une augmentation de nombre de producteurs répertoriés ;
10	Une approche de marketing des PFNL est développée en faveur des groupes cibles ;

Yaoundé, le 21 septembre 2011

IV. Résultats attendus du projet (3/3)



Yaoundé, le 21 septembre 2011



V. Partenaires et durée du projet

Logo	Désignation
	Le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
	L'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam)
	La GIZ/ProPSFE (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit /Programme d'Appui au Programme Sectoriel Forêt Environnement)
	Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial,
	L'Agence Française de Développement,
	Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).
Durée du projet : 24 mois	

Yaoundé, le 21 septembre 2011



JE VOUS REMERCIE



www.foretcommunale-cameroun.org



Yaoundé, le 21 septembre 2011



5.2. Exposé du DR Ousseynou NDOYE de la FAO sur le statut légal des acteurs et la stratégie d'action pour une meilleure collecte des PFNL



Atelier de Lancement du Projet PFNL de CTFC



Statut Légal des Acteurs et Stratégie pour une Meilleure Promotion des PFNL au Cameroun

Ousseynou **Ndoye** (FAO-PFNL, Yaoundé, Cameroun)

Julius Chupezi **Tieguhong** (Bioversity International, Yaoundé, Cameroun)

Juliane **Masuch** (FAO-PFNL, Yaoundé, Cameroun)

Armand **Asseng Ze** (FAO-PFNL, Yaoundé, Cameroun)



23/09/2011



Réunion CTFC



Federal Ministry
of Food, Agriculture and
Consumer Protection

PLAN DE LA PRESENTATION

- Cadre légal régissant le secteur PFNL
- Implications du cadre légal
- Perspectives

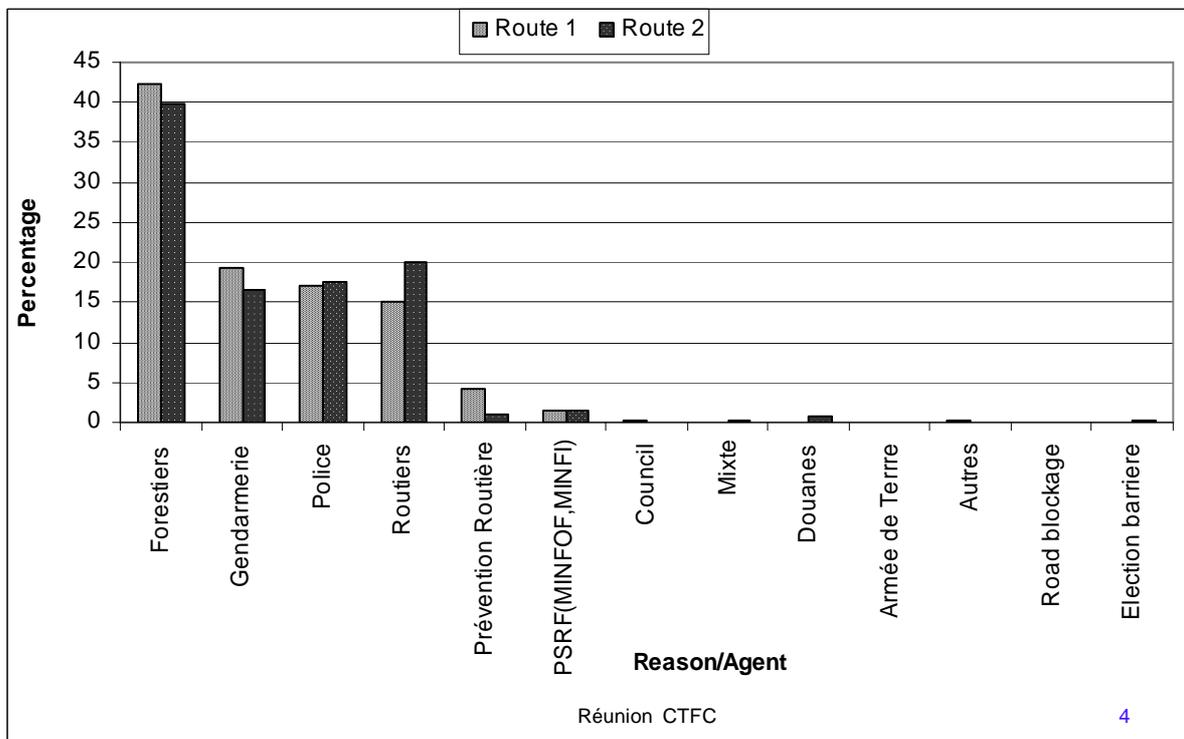
Cadre Légal Régissant le Secteur PFNL

- FAO a élaboré les « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non-ligneux d'origine végétale en Afrique Centrale » adoptées par la COMIFAC en 2008
- FAO a élaboré et diffusé largement le document de vulgarisation de la loi forestière de 1994, identifié des articles à amender sur les PFNL et fait des propositions d'amélioration au Ministère des Forêts et de la Faune
- FAO a mené une étude de cas sur le transport et la commercialisation de *Gnetum* spp.
- Quelques résultats saillants sont présentés en mettant un accent sur les taxes illégales payées par les commerçants

Réunion CTFC

3

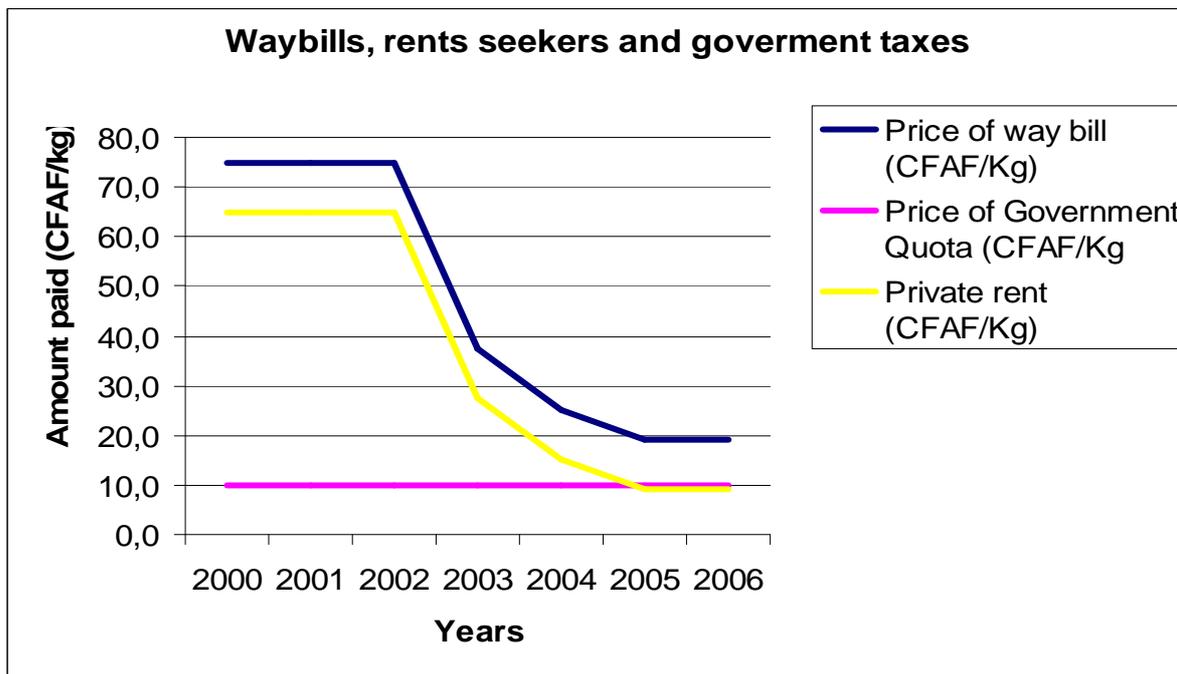
Exemple 1: Transport de *Gnetum* spp. de la Lekié à Idenau



Réunion CTFC

4

Example 2: Accès aux quotas pour commercialiser les PFNL



5

Implications (1/2)

- 60 contrôles effectués par les forces de maintien de l'ordre, chaque contrôle ayant une durée de plus de 05 minutes, ce qui a un impact négatif pour les produits périssables
- Pour *Gnetum* spp: Minimum de 9 paquets et Maximum de 1180 paquets perdus par voyage
- Globalement 13234 paquets (13 tonnes) ont été perdus en 6 mois d'activité en 2008
- Paiement de taxes informelles (corruption) aux forces de maintien de l'ordre (montants peuvent représenter entre 20 à 30 pourcent du chiffre d'affaire du commerçant)

6

Implications (2/2)

- Réduction des prix d'achat au producteur, augmentation des prix payés par les consommateurs
- Surcharge des véhicules pour amortir les coûts de corruption (dangereux à cause des accidents)
- Les commerçants demeurent dans l'illégalité faute d'avoir des permis
- Des individus véreux ont accès aux permis qu'ils revendent sous forme de lettres de voiture
- Baisse des revenus obtenus par le gouvernement faute de ne pas utiliser le système de ventes aux enchères pour l'octroi des quotas

7

PERSPECTIVES (1/3)

- Faciliter l'accès des commerçants aux permis et aux quotas
- Réduire le nombre de contrôles routiers sur les PFNL
- Mieux sensibiliser les autorités gouvernementales sur la contribution des PFNL à la réduction de la pauvreté et la nécessité de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance

8

PERSPECTIVES (2/3)

- Réduire les taxes informelles en sanctionnant les forces de maintien de l'ordre qui sont coupables de ces pratiques illégales
- Transformer le droit d'usage traditionnel en droit d'usage commercial
- Interdire la vente des quotas sous forme de lettres de voiture
- Sanctionner les détenteurs de quotas qui les commercialisent sous forme de lettres de voiture

9

PERSPECTIVES (3/3)

- Intégrer les codes forestiers et foncier pour faciliter la domestication des PFNL et l'accès à la terre
- Finaliser le processus de révision de la loi forestière au Cameroun

10

*Merci pour votre
attention!*

CONTACT



Ousseynou Ndoye

Coordonnateur Régional Projet FAO

GCP/RAF/441/GER

Yaoundé, Cameroun,

Tel. +237-22 20 24 72

ousseynou.ndoye@fao.org

Websites of FAO NWFP projects

www.fao.org/forestry/nwfp/55079/fr

www.fao.org/forestry/site/43055/en

www.fao.org/forestry/50255/en

23/09/2011

Réunion CTFC

11

5.3. Exposé du DR NNA André Emmanuel - DRFOF-Est (Service Promotion et transformation) sur la Collecte et commercialisation des PFNL au Cameroun : Coûts de la légalisation des organisations paysannes)

giz Partner für Perspektiven.
Weltweit.



Collecte et commercialisation des PFNL au Cameroun

Coûts de la légalisation des organisations paysannes

Par

NNA André Emmanuel

DRFOF-Est





Introduction

▪ Contexte

- L'activité d'exploitation et de commercialisation des PFNL par les communautés et les organisations paysannes, se fait dans la majorité des cas en marge de la législation en vigueur.
- En effet, les organisations paysannes n'ont pas le permis requis pour mener l'activité.



Appui pilote à 2 organisations paysannes féminines

- 2 organisations féminines appuyées
 - RAFAMBA Commune de Mbang :
 - composée de 10 GICs de femmes
 - Production Exercice 2010 (Fiche vente RAFAMBA)
 - Mangue Sauvage (1,62 tonnes d'amandes)
 - Djansang (1,3 tonnes d'amandes)
 - Rondelle (1 tonne de graine)
 - NWOG- NKWEL RÉUNIS (NNR) Commune de Lomié
 - composée de 9 GICs de femmes
 - Production exercice 2010 (Rapport, CADEF)
 - Moabi (3 tonnes d'amandes)
 - Djansang (2 tonnes d'amandes)





Quelle Entité légale pour l'agrément PFNL ?

- Les GIC, Associations et Coopératives ne peuvent pas obtenir un agrément à l'exploitation forestière.
- Ces entités doivent impérativement muter en Etablissement, ou en SARL (Société à Responsabilité Limitée).
- Composition des dossiers d'agrément comprend entre autres :
 - l'expédition du statut de la société,
 - les numéros statistiques et du registre de commerce,
 - l'attestation de versement des cotisations dues à la CNPS.



Ce qui implicitement exclurait les GICs et les Associations à vocation non lucrative



Coûts et temps constitution dossier agrément

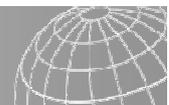
N°Pièce	Quoi ?	Où	Comment ?	Coûts (FCFA)	Temps	Observations
1	Demande timbrée	Au Ministre Forêt S/C Délégation	- DEMANDE MOTIVE PRECISANT L'OBJET DE L'AGREMENT (EXPLOITATION DES PFNL)	1500 -2000	0,5 – 1 jour	Frais de saisi et impression
2	Expédition des statuts	Au près du Notaire	DEPOSER CHEZ LE NOTAIRE LES PIECES SUIVANTES : - NOM ET OBJET DE LA SOCIETE - 02 CASIERS JUDICIAIRES DU GERANT - PHOTOCOPIE CNI GERANT - PHOTOCOPIE CNI DES ASSOCIES - REPARTITION DES PARTS SOCIALES - FRAIS NOTAIRE - RELEVÉ DE COMPTE BANCAIRE (PREUVE DE MOBILISATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE)	450 000 – 500 000	45 – 90jour	SE CONSTITUER EN SOCIETE (Obtention statut de la société et Registre de commerce)
3	Numéros statistiques et Registre Commerce	CENTRE DES IMPOTS TERRITORIALEMENT COMPETENT	FOURNIR UN DOSSIER COMPOSE DE : - DEMANDE TIMBREE - PHOTOCOPIE CNI GERANT - PHOTOCOPIES STATUT	20 000 – 25 000	15- 20 jours	Frais dossier et transport
4	Extrait du casier judiciaire gérant	Palais de justice territorialement compétent	FOURNIR UN DOSSIER COMPOSE DE : - DEMANDE TIMBREE - COPIE D'ACTE DE NAISSANCE CERTIFIEE - FORMULAIRE REMPLI	15 000 – 20 000	3-7 jours	Frais dossier et transport
5	curriculum vitae du gérant		- UN CURRICULUM VITAE DU GERANT OU DU RESPONSABLE DES OPERATIONS FORESTIERES DECRIVANT SES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET SON EXPERIENCE PROFESSIONNELLE - CONTRAT DE TRAVAIL SIGNE AVEC LA SOCIETE	1 500 -2 000	0,5 – 1 jour	Frais de saisi et impression
6	Activités actuelles/ antérieures		- RAPPORTS D'ACTIVITES	25 000 – 30 000	3 - 5 Jours	Frais de saisi et impression
7	Attestation de versement cotisations CNPS / ou de non utilisation du personnel	Centre des Impôts territorialement compétent / Centre pilote de création d'entreprise	- DEMANDE - ATTESTATION DE LOCALISATION - COPIE STATUT - REGISTRE DE COMMERCE - CARTE DE CONTRIBUABLE - 2500 FRs DE TIMBRES - FRAIS OFFICIELS	25 000 – 30 000	60 – 90 jours	





Coûts et temps constitution dossier agrément

- Les coûts relatifs au montage du dossier d'agrément à l'exploitation des PFNL pour les organisations locales de femmes se situent entre **2,5 et 3 millions de francs CFA**.
- Il faut entre **7 à 10 mois** pour achever le montage des dossiers.



Quelques atouts légalisation

- Passage d'une gestion artisanale à une gestion plus ou moins professionnelle.
- Au Cameroun, le commerce des produits naturels (dont les PFNL) **est exonéré de la TVA**.
- **L'accès au crédit** peut être facilité
- Les structures locales agréées à l'exploitation des PFNL peuvent se positionner au niveau régional comme les **interlocuteurs reconnus de l'Administration et comptable pour le suivi des normes écologiques et sociales** dans la gestion des produits exploités.
- **Un réseau local de collecte et de commercialisation des produits** pourrait se développer entre une structure locale forte agréée et les petits groupements à la base dans le respect de la légalité.





Contraintes/Défis

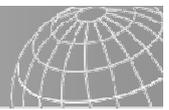
- Du point de vue technique, les pièces constitutives du dossier d'agrément sont assez complexes et **nécessitent une expertise qu'on ne trouve pas toujours au sein des organisations locales.**
- **Les coûts relatifs au montage** de dossier évaluer entre 2 et 3 millions de FCFA est largement au dessus des capacités financières des organisations paysannes au Cameroun.
- **La législation forestière** ne fait pas différence entre l'exploitation des produits ligneux et non ligneux en matière de procédure d'obtention d'agrément mettant ainsi au même niveau les grands opérateurs économique et les petites organisations locales.
- D'opérer comme une SARL demande un **haut niveau d'organisation interne et une expertise dans la comptabilité, commercialisation** etc, qu'on ne trouve pas toujours au sein des organisations internes → il faut donc prévoir suffisant de temps et des coûts pour un accompagnement des organisations locales pour renforcer leur niveau de professionnalisme



Recommandations

- ✓ Revoir la législation en matière de facilitation d'accès à la ressource et la **possibilité de commercialisation des PFNL par les organisations locales structurées.**
- ✓ L'adaptation de la législation devra capitaliser non seulement toutes les recommandations pertinentes faites dans le cadre des études et des programmes des partenaires (FAO, SNV, GIZ, ICRAF...) mais aussi et surtout des **Directives Sous-Régionales relatives à la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale** (COMIFAC, FAO-GTZ, 2007).





Recommandations

- ✓ L'idée de « **Concession de PFNL** » déjà proposée dans le cadre du plan de gestion *Prunus afrina* nous paraît un point important à prendre en compte dans les options d'adaptation de la législation.
- ✓ Cette proposition apparait clairement dans Directives PNFL de la COMIFAC.
- ✓ Elle suggère d'une part, aux administrations nationales de **planifier dans le temps et dans l'espace** l'allocation des titres d'exploitation des PFNL et d'autre et,
- ✓ préconise la **possibilité d'accès collectif des communautés aux titres** à travers une **convention de gestion** avec l'Etat sous la base d'un plan de gestion.



5.4. Exposé de Mme Léa Yvonne Eboutou - l'ICRAF sur l'étude menée sur la domestication et la commercialisation des PFNL : Etat des lieux, Enjeux ; opportunités et stratégies



DOMESTICATION ET COMMERCIALISATION DES PFNL A L'ICRAF :

Etat des lieux, Enjeux , Opportunités et Stratégies

Léa Yvonne Eboutou
Ann Degrande
Charlie Mbosso

World Agroforestry Centre-WCA/HT

Plan

- Contexte et problématique
- Enjeux
- Etat des lieux
- Leçons apprises

Notre vision

Une transformation rurale où les ménages paysans **augmentent** stratégiquement **l'utilisation des arbres** dans le paysage agricole afin d'**améliorer** leur sécurité alimentaire, nutrition, revenus, santé, habitat, ressources énergétiques et la durabilité de leur environnement

Objectifs majeurs de ICRAF



- la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire,
- la préservation de la biodiversité,
- la conservation et la gestion durable des écosystèmes.

West and Central Africa

Composantes de recherche



- GRP 1: Domestication et conservation des germoplasmes
- GRP 2: Gestion des arbres en champ
- GRP 3: Marketing
- GRP 4: Santé de la terre
- GRP 5: Changements climatiques
- GRP 6: Aspects politiques et institutionnels

West and Central Africa

Gestion durable des ressources naturelles et préservation de l'environnement

Améliorer le bien-être des communautés locales

Préserver l'environnement

?

- Augmenter le revenu des ménages
- Améliorer le bien être
- Réduire vulnérabilité



- Réduire la destruction de l'habitat
- Réduire la perte de la biodiversité
- Préserver les services environnementaux des écosystèmes

West and Central Africa

La création des agroforêts intégrant les arbres à haute valeur



Le développement des filières des PFNLs demande une **augmentation de la production**



- Réponse initiale est une **intensification de la collecte** à l'état naturel, ce qui résulte souvent en une surexploitation de la ressource;
- d'où la nécessité d'une **gestion plus intensive**; par la culture en champ => **domestication**

West and Central Africa

Rôle de l'Agroforesterie

Améliorer les pratiques d'utilisation des terres pour créer des sources alternatives et additionnelles d'amélioration des conditions de vie.

Ceci inclut:

- la domestication des espèces à haute valeur
- Le développement de l'entrepreneuriat rural à travers les PFNL

West and Central Africa

La Domestication des arbres



La **domestication** est un processus qui consiste à apprivoiser les arbres sauvages, à les améliorer et à les ramener dans les conditions contrôlées par l'homme pour qu'ils correspondent mieux aux besoins de l'homme et aussi aux attentes du marché.

Ceci implique:

- La sélection
- La propagation
- La gestion
- Le marketing des arbres

West and Central Africa

Elargir les options de multiplication des arbres à haute valeur



Semis



Boutures



Marcottes



Plants greffés

La multiplication végétative permet de produire des plants qui vont répondre aux besoins de la filière, p.ex.:

- des fruits avec des caractères désirés par les consommateurs et par le secteur privé
- des arbres qui entrent en production rapidement (ce qui rend leur exploitation plus rentable)

West and Central Africa

ETAT DES LIEUX(1)

Domestication :

- Développement des techniques de multiplication végétatives appropriées pour les nouvelles espèces,
- Mise sur pied des parcelles de démonstration,
- Installation des parcs à bois,
- Renforcement des capacités des pépiniéristes et des Centres de ressources

West and Central Africa

Etat de la domestication des espèces prioritaires

Type de PFNL principal	Espèce		Techniques déjà développées pour la propagation (Ref. ICRAF)
	Nom Scientifique	Nom local ou commun	
Fruit Médicaments	<i>Irvingia gabonensis</i>	Ndo'o / Mango sauvage	Semis, Greffage, Bouturage et Marcottage
Fruit/médicament	<i>Dacryodes edulis</i>	Sa'a/ Safou	Semis, Bouturage et Marcottage
Fruit/Médicament	<i>Cola spp</i>	Colatier	Semis, Greffage, Bouturage et Marcottage
Condiment/épice	<i>Ricinodendron heudelotii</i>	Essessang , Njansang	Semis, Greffage, Bouturage et Marcottage
Légume	<i>Gnetum africanum</i>	Eru, Okok	Bouturage

West and Central Africa

Les Pépinières comme Petites Entreprises Rurales



Les pépinières jouent un rôle très important dans le développement des filières, car elles permettent aux paysans d'accéder à un matériel de plantation de bonne qualité, en quantité suffisante, à un prix abordable et à proximité du lieu de plantation

West and Central Africa

ETAT DES LIEUX (2)

Techniques Post-récolte:

- Développement et amélioration en cours de la concasseuse de njansang,
- Amélioration en cours des techniques de conservation et de transformation(kola, njansang)

ETAT DES LIEUX(3)

Commercialisation :

- Encouragement de l'action collective(le prix du njansang est passé de 800FCFA/kg en 2006 à 1800FCFA/kg en 2010,
- renforcement des SIM

Approche/Stratégie: Centres de Ressources

- “learning-by-doing “
- Fournir des informations, connaissances et outils sur les techniques agroforestières et le développement de l’entrepreneuriat paysan
- Augmenter l’autonomie des CR créant ainsi une influence positive sur la communauté entière.



West and Central Africa

Leçons apprises

- Le succès dans les objectifs de ICRAF dépend beaucoup de la capacité des paysans à produire en quantité suffisante et à écouler les produits à des prix satisfaisants
- Actions requises:
 - Mais aussi en facilitant les liens entre producteurs and commerçants
 - Renforcement des capacités des communautés pour devenir autonomes

West and Central Africa

Pour le moment

Les actions continuent...

Pour transformer les vies et les paysages!

West and Central Africa

5.5. Liste de présence des participants à l'atelier :



CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE
BP.15107 YAOUNDE - tel : 22 20 35 12

...Journée du ...21...septembre 2011...

Feuille de Présence ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET PFNL

N°	Nom et Prénom	Commune/organisme	Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	NGONKIT EP ETOUNDI Julie Rose	BERTOUA	commen cante	84.21.04 44		
2	NNA Andre Emmanuel	DEPT MINFOR/EST SRT Bertoua	chef SRT	94506057	nna987@yahoo.com	
3	Nguenang Guy Heilin	CI2/ProPFS	Coord. Ant EST	75547786	guy.nguenang@ci2.gov.cm	
4	BOLIL ADAMOU	ASEPSE Eboukou	président	75978020	ASEPSEASEPSE@yahoo.fr	
5	Mme Adjoua Rufin	Point Focal sin, Lomieu	Lomieu	96199251	cadeflom@yahoo.com	
6	Korgue Paul	Divakko	point focal	73-156432	✓	
7	Poumedjol Nicole	M'Bandj	Point focal	99548591	—	
8	NASOME JAMES	PF. PFNL BATOUA	point focal	79230237	—	
9	DIMBA GOMBO Line	Commune M... de Batoua	Main	77-22-0534 97-026162	Picmedimbaganbo@yahoo.fr	

10	Joseph Camille NGOLZAMBA	Commune MBAMBE	Marié	99555504	josephcamille@Hotmail.fr	
11	M'Bondji Rachel	Commune Ndelele P.F.Lo		75731432		
12	Jean MBAMBO	Commune MBELE	Rain	77632571	mbambojean@yahoo	
13	NKolo Marcel	GIZ Responsable forestier Commune		99390865	marcel.ndoko@giz.de	
14	IPANDA Jean Jacques	Commune de Ndelele Marié		99758054	jean-jacques-pan-do - Prof P. HIR	
15	INDIOMALO PIERRE ALI MINAOUROU			99271036		
16	NDOYE OUSSEYNOU	FAO	Coordonnateur Régional projet PPNL	99906974	ou.seyoum.ndoye@fao.org	
17	ONDO Jacob Dwo-bani	Commune Fiam	Marié	99035909	ondojacob@yahoo.fr	
18	ABDOU Nji	MBALMAYO	Prof ASEMI	77786301		
19	Nhinijock Paul	Personolo	Marié	96038488		
20	Schindler Jean	Beloua	AT GIZ	76331377		
21	MAURICE RABIER C.G.	Jde	CTFC/ACRAM	99151062	maurice.rabier@yahoo.fr	

N°	Nom et Prénom	Organisme/Commune	Téléphone	Email	Signature
22	Ngoungoune Ajoura	CTFC		ngoungouneajoura@yahoo	
23	HENRI BENGUE	CEREP	94458968	cerrep2002@yahoo.fr	
24	EBOUTOU LEA Yvonne	ICRAF	94201206	elyvonne@yahoo.fr	
25	Joseph Anicet MBARGA	CTFC	96539904	josephanicet@yahoo	
26	Eloung Basile Belors	FONJAK	99181206	belorsbasile@yahoo.fr	
27	KAMGA Auvilie	CTFC	70147345	kamgahouamen@yahoo.fr	
28	DOUANLA WILLIANE LAFOUR	CTFC	74349295	lafouetwilliane@yahoo.fr	
29	Eyaiane Solange (MINFOT)	Représentant du SDNL/DPT MINFOT	99824381	eyeasolange@yahoo.fr	
30	MEKONGO fidele	Consultant PROPOSE/GIZ	77066186	fidelemekongo@yahoo.fr	
31	KEMAJOU Badelaire	CTFC	77757993	badelaire_k@yahoo.com	



Feuille de Présence journalistes

ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET PFNL

N°	Nom et Prénom	Commune/organisme	Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Christophe Mavondo	la Nouvelle Expression	journaliste	99047149	christ_mvondo@yahoo.fr	
2	Boris Bertolt	Le Jour	Journaliste	96967614	bertoltcapello@yahoo.fr	N.F
3	Sylvain Andzongo	REPÈRES	Journaliste	9941 8380	sylvain_andzongo@yahoo.fr	
4	SUH ASARIU	Radio Environnement	Consultant journaliste	79242400	environnementperspectives@yahoo.fr	
5						
6						
7						
8						
9						

5.6. Liste de présence des journalistes :



N°	Nom et Prénom	Organisme/Commune	Téléphone	Email	Signature
32	DOU ZONG THIERRY	Commune de Nkolonta	98555788	jeanjacquesipandy.net@yahoo.fr	
33	CHATEAU Louis Bernard	CTFC	775 6662	lchateau@yahoo.fr	
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					